



Rapport annuel

sur le prix et la qualité des services

💧 Eau

💧 Assainissement Collectif

💧 Assainissement Autonome

2024

*Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°95-635 du 6 mai 1995
relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement*

SERVICE DES EAUX DU COUSERANS- 13 ROUTE DE TOULOUSE 09190 SAINT-LIZIER
TEL : 05 34 14 33 00 - contact@eauxducouserans.com

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE	3
PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE	5
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 – PRODUCTION	5
1.1 LA TOURASSE	5
1.2 LAS TOUASSES	5
1.3 LADOUX	5
1.4 RILLE	5
1.5 SENGOUAGNEICH	6
1.6 AUTRES RESSOURCES	7
1.7 VOLUMES PRODUITS	9
2 – LA DISTRIBUTION	10
2.1 LE PARC DES RESERVOIRS	10
2.2 EVOLUTION DES VOLUMES	12
2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT	16
2.4 RESEAUX	17
2.5 GESTION ABONNES	17
3- LA QUALITE	19
3.1 MESURES DE PREVENTION	19
3.2 TRAITEMENT DE L’EAU	20
3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L’EAU DISTRIBUEE	20
3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB	21
3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	22
B – LES INDICATEURS FINANCIERS	25
1 - LE PRIX DE L’EAU :	25
1.1 LA TARIFICATION	25
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	25
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 m ³	26
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	26
2.1 LES RECETTES D’EXPLOITATION	26
2.2 LES TRAVAUX	26
2.3 LA DETTE	27
PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	28
A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	28
1- GENERALITES	28
2- ETAT DE L’ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	28
2.1 GESTION DES ABONNES	28
2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE	29
2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT	32
2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2024	33
2.5 PRODUCTION DE BOUES	35

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS	36
B- LES INDICATEURS FINANCIERS	37
1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	37
1.1 LA TARIFICATION	37
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	37
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 m ³	37
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	38
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION	38
2.2 LES TRAVAUX	38
2.3 LA DETTE	40
PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME	41
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	41
1- GENERALITES	41
2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE	42
4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE	46
	49
5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN	49
6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION	53
7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME	53
B – LES INDICATEURS FINANCIERS	56
PARTIE 5 : CONCLUSION	57
EAU POTABLE	57
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	58
ASSAINISSEMENT AUTONOME	59
CONCLUSION GENERALE	61
ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France	63
ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m ³ : service de l'eau	63
ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m ³ : eau + assainissement	64
ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2024 – service de l'eau potable	65
ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2024 – service de l'assainissement	66
ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)	67
ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)	68

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE

Le Service des Eaux du Couserans a été créé le 1^{er} Janvier 2018 au sein de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

En 2024, le Service des Eaux du Couserans rassemble 58 communes regroupant au total 23 900 habitants.

Il a été fondé sur les bases du Syndicat des Eaux du Couserans qui a une longue histoire.

Le Syndicat d’Alimentation en Eau Potable du Couserans a été créé en 1948 pour assurer la desserte en eau des communes du Bas-Couserans qui étaient alors sans eau.

Il ne comprenait à l’origine qu’une quinzaine de communes et avait pour seul objectif la construction et l’exploitation d’un réseau d’adduction et de distribution d’eau potable.

Plusieurs communes ont ensuite rejoint le Syndicat.

En 1978, le Syndicat des Eaux a étendu ses compétences à l’assainissement collectif en prenant en compte la collecte et le traitement des eaux usées.

Depuis début 2018, le Syndicat des Eaux a intégré la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. Il est devenu un service en tant que tel de cette communauté de communes, désormais appelé Service des eaux du Couserans.

Lors des prises de compétences Eau et Assainissement par la communauté de communes en Janvier 2018, 11 communes ont également rejoint le service.

Le nombre d’abonnés au service de l’eau potable, desservis sur l’ensemble des communes est de l’ordre de **15 000 abonnés**. La consommation annuelle est d’environ **1 700 000 m³**.

Il couvre des zones de montagnes, des zones urbanisées et des zones rurales.

Il comporte d’une part un grand réseau structurant alimenté par **5 grandes ressources** (Ladoux, Las Touasses, Rille, La Tourasse, Sengouagneich) équipées de stations de traitement. L’eau est ensuite acheminée par **280 km de réseau d’adduction haute pression qui alimentent des réservoirs** d’où elle repart ensuite en distribution.

Ces différents réseaux d’adduction sont interconnectés entre eux en plusieurs points, permettant ainsi de garantir la continuité de l’approvisionnement en eau pour une grande partie de la population.

D’autre part, le Service des Eaux du Couserans gère des réseaux qui alimentent des **villages et hameaux dans le secteur montagne et piémont**.

Au total, Le Service des Eaux du Couserans est alimenté par **115 captages**.

Le réseau d’adduction et de distribution d’eau potable représente un linéaire total d’environ **1200 km** **conçus autour de 212 cuves et réservoirs**.

Les eaux usées collectées sont traitées sur 16 stations d'épuration, situées à Saint Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte Croix-Volvestre, Fabas, Rimont, Soueix, Lacave, Sentein, Massat, Cescau et Antras. La capacité globale de traitement est de 25 130 équivalents habitants.

Le linéaire total est estimé à 180 km de réseau d'assainissement. Le Service des Eaux est doté d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale dont l'objectif est de hiérarchiser les travaux à engager pour faire face aux défauts constatés et aux évolutions futures.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le contrôle des installations d'assainissement autonome est assuré par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont est doté le Service des Eaux du Couserans. **Ce service concerne environ 7800 habitations.**

Le Service des Eaux du Couserans assure en régie la gestion des services de l'eau et de l'assainissement avec un **effectif de 39 personnes au 31/12/2024.**

Ces 3 services à caractère industriel et commercial font l'objet de comptabilités séparées, **le coût de chaque service étant supporté par les usagers du service**, par l'intermédiaire des factures d'eau et d'assainissement.

L'accueil du public s'effectue dans nos bureaux au 13, route de Toulouse à Saint-Lizier :
du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Tel : 05 34 14 33 00 Mail : contact@eauxducouserans.com

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et 24 h sur 24, sur simple appel téléphonique au **05 34 14 33 00.**

Le service dispose aussi d'un site internet intégré à celui de la communauté de communes, sur lequel il est possible d'accéder à un grand nombre d'informations, de procédures et de formulaires.

PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRODUCTION

1.1 LA TOURASSE

Le captage qui alimente le réseau de la Tourasse est situé à 450 m d'altitude sur la commune de Lacourt.

La station de traitement est située un peu plus en aval à 445 m d'altitude. Elle a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015. Sa capacité nominale est de 50l/s (3.600 m³/j). La production annuelle est de l'ordre de 500 000 m³. La filière de traitement comprend une filtration sur sable, une remise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, long de 5,1 km, dessert l'essentiel de la commune de Saint-Girons (partie basse) par l'intermédiaire du réservoir du « Foirail ».

1.2 LAS TOUASSES

Cette ressource est alimentée par sept captages qui regroupent treize sources situées en forêt de Calamane sur la commune de Rivèrenert.

La station de traitement, implantée sur la commune de Rivèrenert, est située à 683 m d'altitude. Elle fut construite en 1956 et rénovée en 2010. Sa capacité nominale de production est de 12 l/s (860 m³/j). Sa production annuelle est de 200 000 m³. Le traitement est composé d'une filtration et d'une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction qui s'étend sur 11,8 km dessert les communes de Rivèrenert, Lacourt, Encourtiech, Eycheil (partie), Saint-Girons (secteur de Beauregard notamment via le réservoir de Mis). Ce réseau peut secourir le réseau de La Tourasse à partir du réservoir de Mis. Il est lui-même interconnecté au réseau de Sengouagneich qui le renforce en amont du réservoir de Mis.

1.3 LADOUX

L'ouvrage de captage est situé à 498,5 m d'altitude, sur la commune de Rivèrenert. L'usine de traitement est localisée à proximité de la source. La première station a été construite en 1956.

La nouvelle usine de traitement d'eau a été inaugurée en 2017. La capacité nominale de production est de 150 m³/h. Le procédé de traitement est constitué d'une filtration sable, asservi à une coagulation, une correction du pH pour améliorer l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Ce réseau d'adduction de 47,2 km dessert les réservoirs d'Eycheil, Lédar, Rozes, Saint-Lizier, Lorp-Sentaraille, Plagnoulas, Caumont, Taurignan-Castet, Mercenac, Peluhau, Feuillerat, Lassalle, Prat-Bonrepaux et Lacave. Il alimente la zone industrielle de Lorp-Sentaraille où sont regroupés de nombreux gros consommateurs. Il est renforcé par le réseau d'adduction de Sengouagneich au niveau de la zone industrielle.

1.4 RILLE

Cette ressource est alimentée par six ouvrages de captage sur des ruisseaux de montagne situés en forêt domaniale de Bellissens sur la commune d'Esplas de Sérou.

L'ancienne station datant de 1963 a été reconstruite en totalité au cours de l'année 2005 sur le même site de la commune d'Esplas de Sérou, à 910 m d'altitude. La capacité nominale de traitement est de 80m³/h soit 1 600 m³/j. La filière de traitement de l'eau comprend un décanteur lamellaire avec ajout de floculant,

un filtre à sable avec neutralisation à la Neutralite et CO₂, une mise à l'équilibre par injection de carbonate de sodium et une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau de 67,5 km de long dessert les communes de Rimont, Lescure, Clermont, Montesquieu-Avantes, Contrazy, Mérigon, Mauvezin de Sainte-Croix et pour partie les communes de Sainte-Croix Volvestre et Montardit. Il alimente également certains secteurs limitrophes, notamment sur le Volvestre.

Dans le secteur de Montardit, une interconnexion avec le réseau de Sengouagneich permet un renforcement en aval du réservoir de Sarraïlles.

1.5 SENGOUAGNEICH

Trois captages d'eau superficielle, situés entre 800 et 900 m d'altitude, sur les communes d'Alos (Artiguenard, Escrabious) et Moulis (Remillassé) alimentent la station de traitement située à Sengouagneich sur la commune de Lacourt à 764 m d'altitude. Elle a été construite en 1974, agrandie en 1985 et a fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2007.

La station de traitement a une capacité nominale de 80 l/s (288 m³/h) soit 5 760 m³/j sur 20 h, ce qui constitue la plus importante unité de production du Couserans. La filière de traitement comporte un décanteur lamellaire avec ajout de floculant, une filtration sur sable et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, qui mesure 147,6 km de long, dessert les communes de Saint-Girons et Saint-Lizier (pour partie), Montégut, Montgauch, Cazavet, Gajan, Taurignan-Castet (pour partie), Taurignan-Vieux, Barjac, Bagert, Betchat, Cérizols, Escoulis, Bédeille, Tourtouse, Fabas, Sainte-Croix Volvestre, Lasserre, Montjoie et Montardit.

Il renforce également les réseaux d'adduction de :

- Las Touasses, en amont du réservoir de Mis à partir de Mandette,
- Rille, au niveau de Montardit à partir du réservoir de Lasserre,
- Ladoux, au niveau de Lorp-Sentaraille à partir de la dérivation de Gajan (depuis 1997).

En 2019, la station a été dotée d'une tranche neuve avec décantation lamellaire et filtration sur sable. L'ancienne filière a fait l'objet d'une réhabilitation complète avec une reconversion des anciens filtres à sable en filtres à calcaire terrestre.

1.6 AUTRES RESSOURCES

Outre ces 5 grandes ressources, le Service des Eaux du Couserans exploite de nombreuses autres sources qui alimentent localement des abonnés sur les communes suivantes :

- Alos** 9 sources alimentent la plus grande partie de la commune, quelques ressources marginales restant privées.
- Antras** la commune est alimentée par une source transitant par un réservoir.
- Arrien en Bethmale** 3 sources alimentent la plus grande partie de la commune (Arrien, Villargein et Aret), 3 autres ressources alimentent des parties isolées de la commune dont Tournac.
- Aucazein** La commune dispose d'une source à la fontaine d'Allé qui renforce également 2 communes voisines.
- Bethmale** L'ensemble des abonnés est alimenté par la source de Tourm. Cette eau subit un traitement par filtration sur oxy-hydroxyde de fer pour répondre aux nouvelles normes sur l'arsenic et une désinfection au chlore.
- Cescau** La commune dispose d'une ressource, captée en 2 points, qui alimente le réservoir du village, qui lui-même est équipé d'une désinfection UV.
- Engomer** 2 ressources alimentent la commune. La ressource principale d'Artigous est équipée d'un système de désinfection au chlore liquide.
- Erp** L'alimentation de la commune est organisée autour de 4 ressources. Le plus grand secteur (Serrelongue, Cap d'Erp, Vignau) est protégé par un système de désinfection au chlore liquide, les autres par des systèmes de diffuseurs.
- Lacourt** Le hameau d'Espou est alimenté par une source dont le captage a été réhabilité en 2017.
- Massat** La commune, qui se répartit en un centre bourg et de nombreux hameaux, est alimentée par 15 points de captages, représentant 10 UDI.
La vallée de Liers fait l'objet de travaux de restructuration en 2024.
Le projet structurant est de relier les secteurs Est et Ouest pour supprimer plusieurs ressources de mauvaise qualité, puis de converger vers le centre du Bourg.
- Montagne** La commune dispose d'une ressource qui alimente toute la commune et qui renforce également une commune voisine.
- Montels** La commune dispose d'une ressource qui alimente le réservoir du village. Un système de mesure de turbidité en continu et de désinfection par UV garantit la qualité de l'eau.
- Moulis** La plus grande partie de la population (vallée du Lez) est alimentée par les sources de Galy et Just dont l'eau subit une stérilisation par chloration. Ce réseau est interconnecté par 2

points avec les grandes ressources du Service permettant un secours partiel de cette ressource. Le Service assure également la gestion de 7 autres sources qui alimentent des hameaux des secteurs de montagne.

Le Port La commune se décompose en 6 UDI équipées de 20 réservoirs.

Rivièreneert Outre la station de Las Touasses qui alimente une grande partie de la commune, 5 sources sont gérées par le Service des Eaux du Couserans.

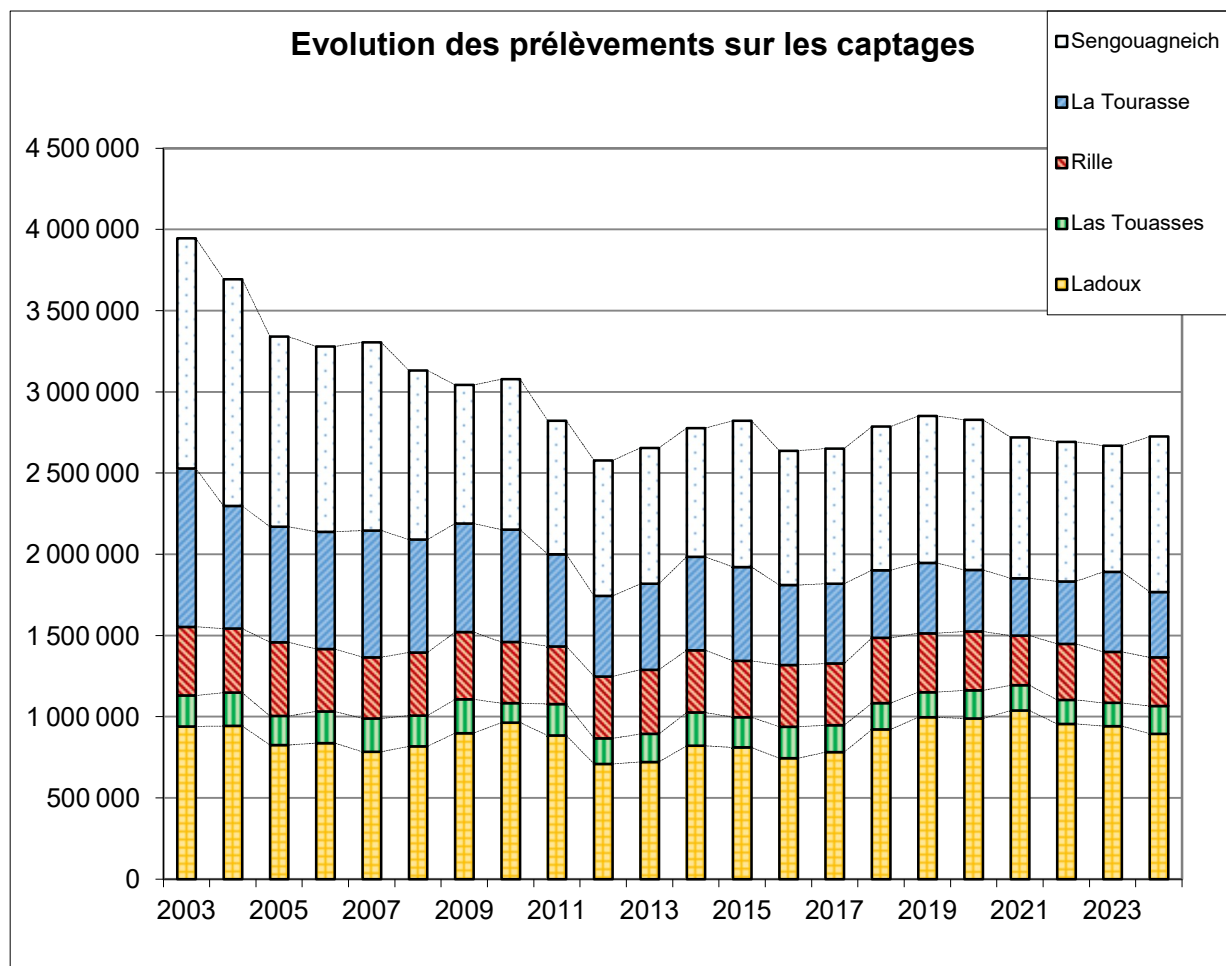
Sentein La topographie de la commune impose un grand nombre de captages. Elle compte 18 captages, représentant 16 UDI, qui alimentent 18 réservoirs.

Soueix Le centre du village est alimenté par de l'eau qui provient de la commune de Seix. Les autres secteurs sont alimentés par des sources locales dont 6 ressources gérées par le Service des Eaux. La source qui alimente Rogalle fait l'objet d'une stérilisation par UV, de même que la source desservant le secteur d'Aurac.

1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau produits en légère baisse sur les réseaux structurants, mais le diagnostic est variable selon les réseaux concernés.

	Ladoux	Las Touasses	Rille	La Tourasse	Sengouagn eich	TOTAL en m ³
2003	940 900	190 778	423 030	974 100	1 417 690	3 946 498
2004	943 850	205 021	394 600	754 570	1 397 070	3 695 111
2005	826 770	178 503	454 330	710 570	1 171 270	3 341 443
2006	838 440	194 942	384 560	722 160	1 140 780	3 280 882
2007	784 880	205 204	377 360	779 830	1 159 680	3 306 954
2008	818 660	189 129	388 810	695 090	1 041 590	3 133 279
2009	900 240	207 662	413 890	668 871	852 850	3 043 513
2010	965 180	118 826	376 570	691 985	926 800	3 079 361
2011	884 780	194 486	355 200	567 378	822 211	2 824 055
2012	710 070	157 565	381 410	495 369	834 421	2 578 835
2013	722 820	171 781	395 920	528 826	836 667	2 656 014
2014	821 920	204 973	383 178	575 241	792 806	2 778 118
2015	811 720	185 759	347 920	577 734	900 330	2 823 463
2016	745 260	193 791	380 935	491 708	827 103	2 638 797
2017	782 500	165 821	379 930	491 744	832 022	2 652 017
2018	922 250	162 072	402 020	416 894	883 876	2 787 112
2019	997 417	155 128	362 560	431 988	906 030	2 853 123
2020	989 731	173 107	362 549	379 132	924 570	2 829 089
2021	1 039 372	155 451	305 566	352 843	867 250	2 720 482
2022	956 600	147 892	345 444	383 865	859 770	2 693 571
2023	943 602	142 337	313 818	493 132	776 970	2 669 859
2024	896 427	170 297	299 608	403 131	956 093	2 725 556



Hors de ces réseaux structurants, les volumes produits par les différents captages « hors réseaux structurants » sont estimés à 515 509 m³ sur 2024.

2 – LA DISTRIBUTION

2.1 LE PARC DES RESERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer un approvisionnement régulier et constituent une réserve d'eau dans le cas où un incident viendrait endommager les conduites ou limiter la production.

Le Service des Eaux du Couserans compte des réservoirs et cuves répertoriés, répartis comme précisé dans le tableau ci-après.

Le réseau de La Tourasse ne possède qu'un seul réservoir mais d'un gros volume (1 460 m³). Le réseau de Sengouagneich possède quant à lui le parc de réservoirs le plus important, que ce soit en nombre ou en capacité. Ceci s'explique par son étendue.

Réseau	Nombre cuves	Dont réservoirs	Dont cuves	Volume
	et réservoirs (en service)	> 5 m³	≤ 5m³	Total
La Tourasse	1	1	1	1460
Ladoux	14	13	1	2167
Las Touasses	11	8	3	1519
Sengouagneich	58	45	13	4059
Rille	24	17	7	1463
Moulis	6	4	2	262
Bethmale	2	1	1	117
Alos	12	5	7	88
Riverenert	4	0	4	10
Soueix	13	8	5	279
Lacourt	1	1	0	6
Antras	1	0	0	25
Arrien	4	3	1	101
Aucazein	1	1	0	25
Cescau	1	1	0	100
Engomer	4	4	0	160
Erp	4	4	0	50
Massat	17	13	4	633
Montagagne	1	1	0	16
Montels	1	1	0	180
Le Port	15	3	12	67
Sentein	17	8	9	340
TOTAL	212	142	70	13127 m³

2.2 EVOLUTION DES VOLUMES

Les volumes produits, facturés et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	2024
Volumes produits	3 241 065
Volumes achetés - Import	138 075
Volume distribué aux abonnés	1 740 576
Volumes vendus - Export	262 652
Total consommation	2 003 228
Volumes de services	229 587
Rendement brut	59,30%
Rendement net	66,10%

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution : Tableau ci-dessus.

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau : 4.03 m³/km/j.

Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont stables par rapport à l'année 2023.

N.B. Une correction sur la méthode de calcul des volumes consommés sur une année est intervenue en 2024.

La tendance globale reste une tendance globale à la diminution de la consommation sur plusieurs années (de l'ordre de - 10% en 10 ans).

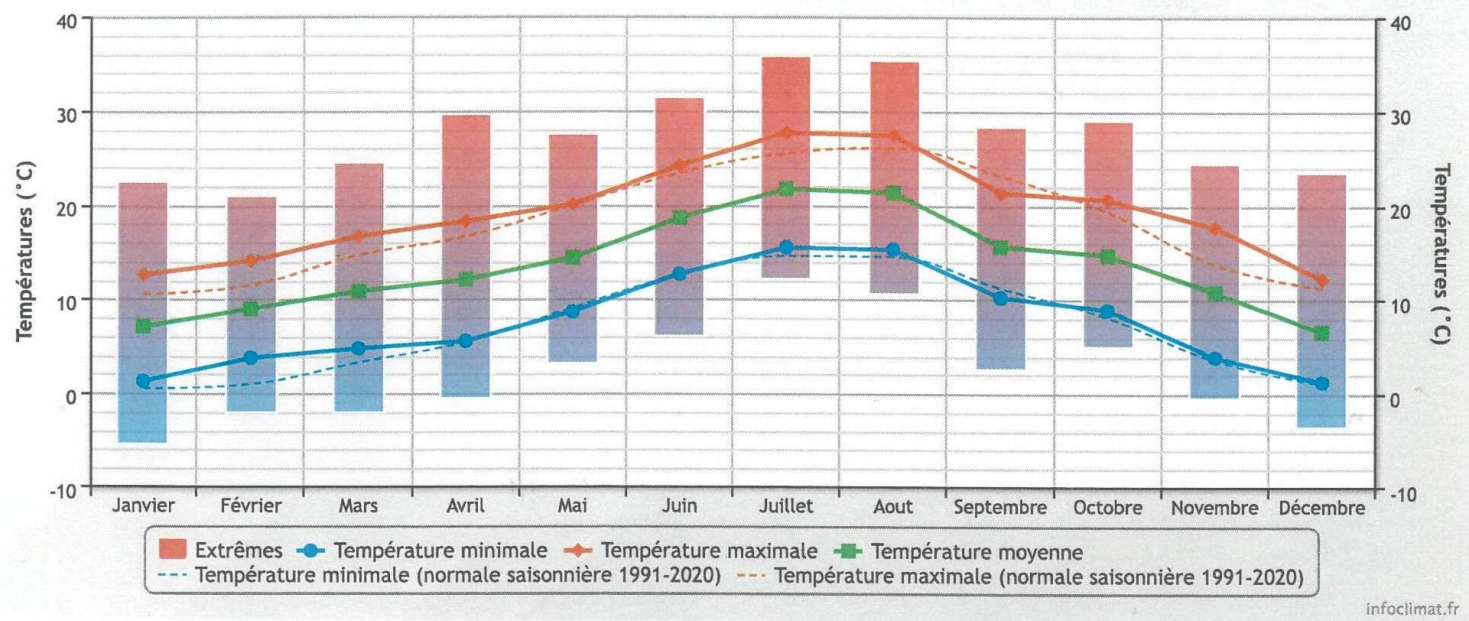
Sur un plan local, les températures moyennes de l'année 2024 marquent une hausse des températures (+1.0°C) par rapport aux normales des années précédentes sur la période 1991-2020.

La pluviométrie sur la station météo de saint Giron, constatée à près de 1000 mm sur l'année, ce qui est une valeur très correcte, dans la moyenne des années 1991-2020.

De plus, la répartition des précipitations a été plutôt favorable même si le printemps a été moins pluvieux qu'à la normale. Août a été marqué par des orages qui ont limité la baisse des débits d'étiages.

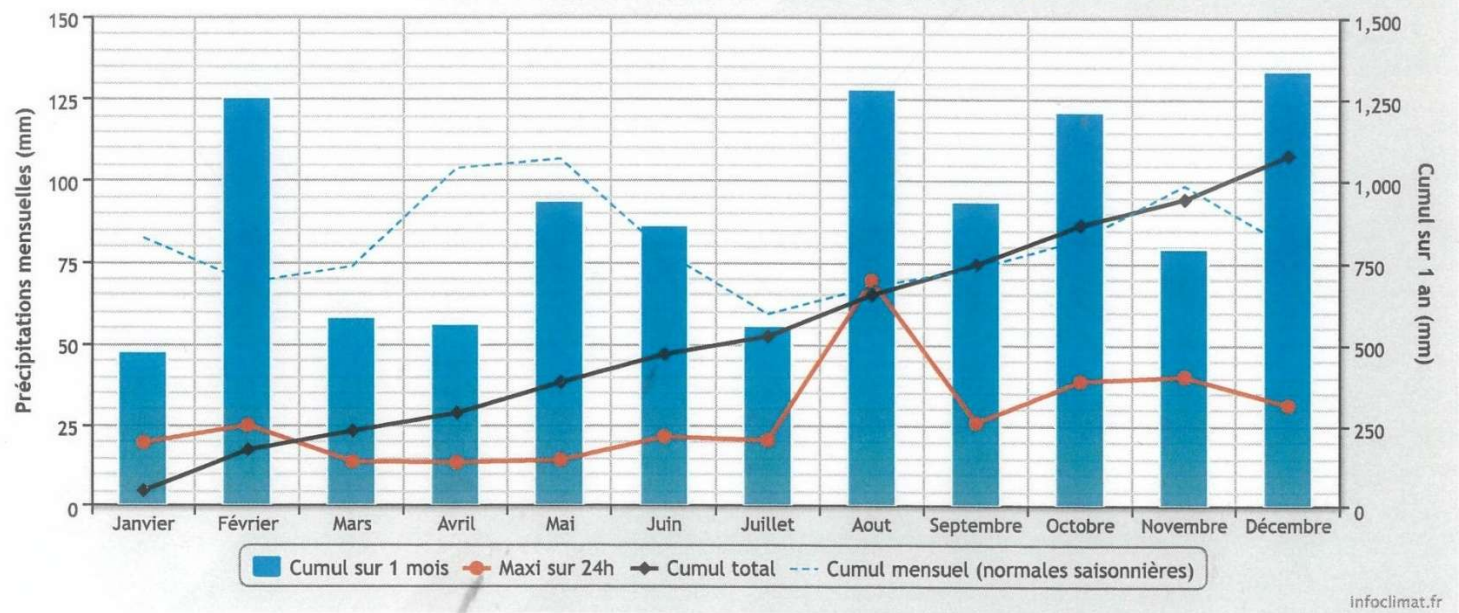
Températures en 2024 à Saint-Girons - Antichan

Ecart aux normales 1991-2020 sur l'année : Tmin: +0,6°C Tmax: +1,4°C Tmoy: +1,0°C

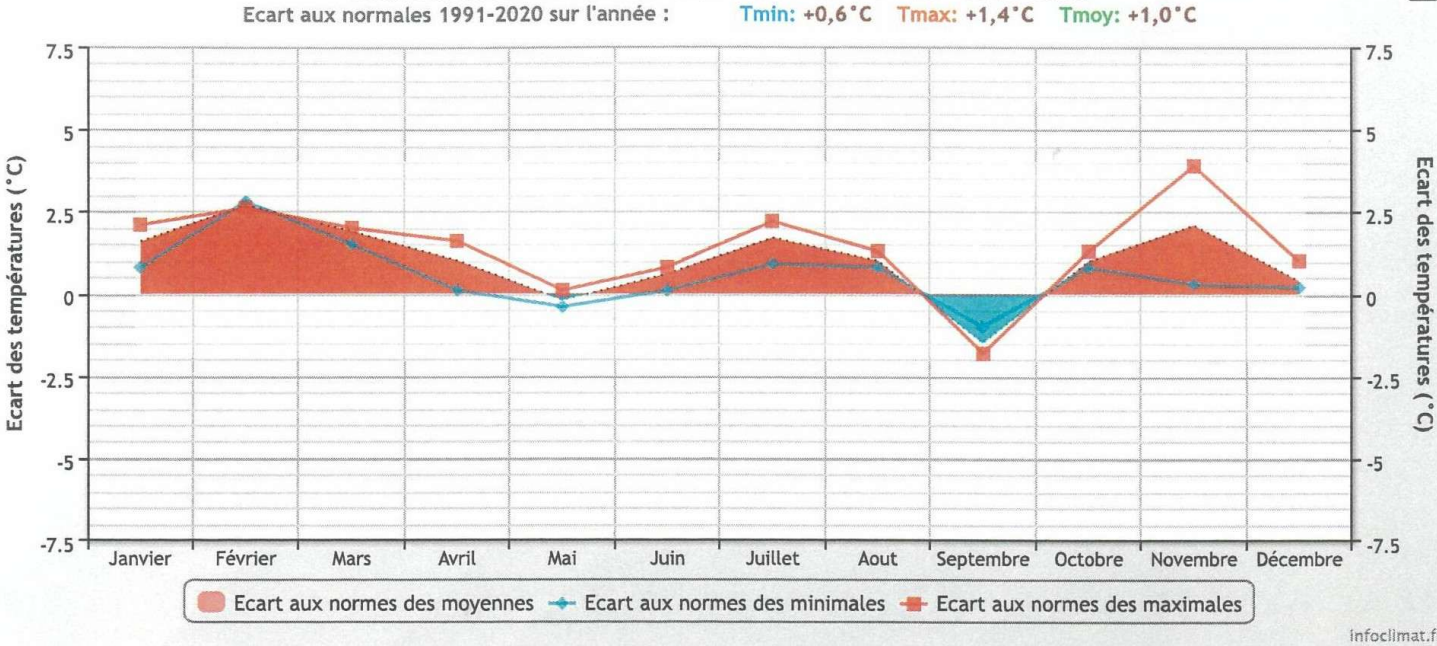


Précipitations en 2024 à Saint-Girons - Antichan

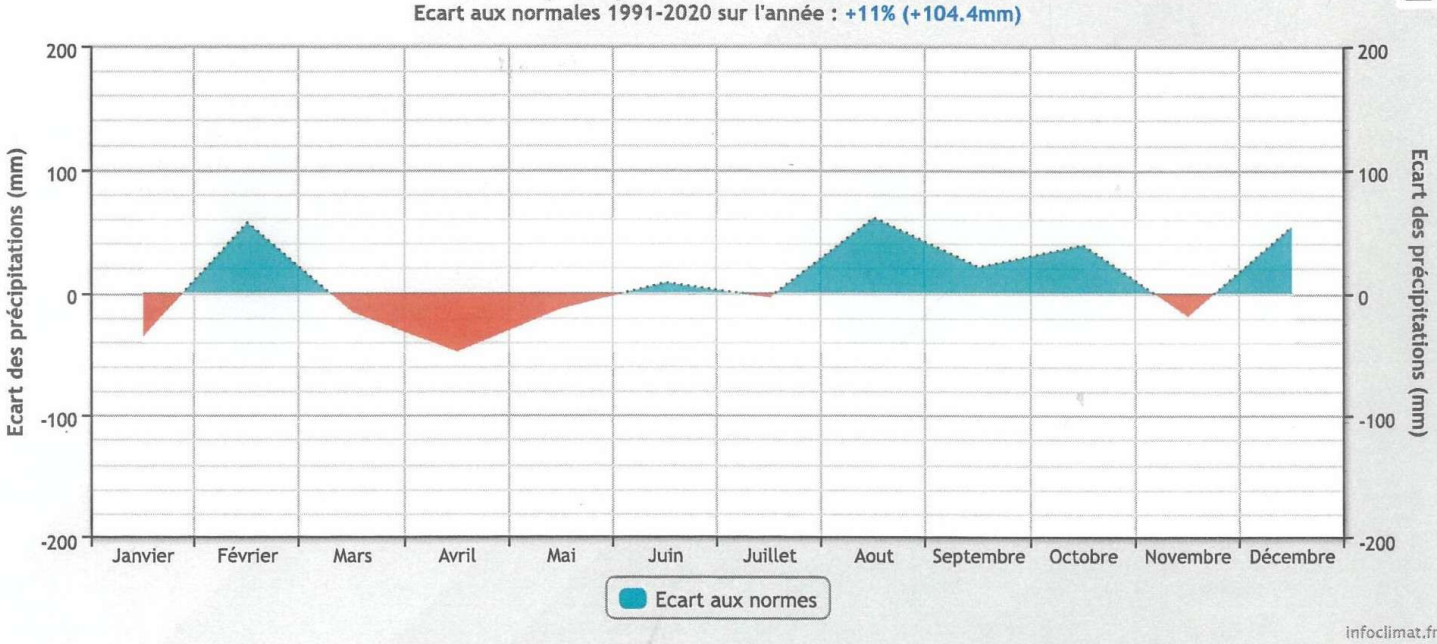
Ecart aux normales 1991-2020 sur l'année : +11% (+104.4mm)



Ecart aux normales en 2024 à Saint-Girons - Antichan



Ecart aux normales de précipitations en 2024 à Saint-Girons - Antichan



Les différences existantes entre les volumes produits, consommés et facturés, s'expliquent par :

- des dégrèvements induisant une différence entre volumes consommés et volumes facturés,
- des volumes d'eau de service (purgés, nettoyage réservoirs...),
- des consommations non vendues (prise sur borne incendie, fontaines, lutte contre l'incendie...),
- des sous-comptages sur les compteurs les plus anciens,
- des fuites sur les réseaux.

Les volumes d'eau de service et de consommation non vendus apparaissent avec le rendement net où les volumes sont mesurés ou estimés, puis retirés du calcul du rendement net qui n'intègre que les volumes perdus sur les fuites et les volumes liés au sous-comptage des compteurs anciens.

Point particulier sur les fontaines :

Les fontaines sont pour une grande partie alimentées par le réseau d'eau potable notamment en zone de montagne. Les volumes consommés sur les fontaines sont pour la plupart non comptés. Ils marquent défavorablement le rendement du réseau, puisque ces volumes qui, cumulés sur une année, peuvent être très importants, sont uniquement estimés au niveau des volumes de service.

Par ailleurs la redevance prélèvement est appliquée à tous les volumes comptabilisés au niveau du prélèvement à la ressource, et le service paye donc la redevance sur les volumes qui s'écoulent au niveau des fontaines.

Or, ces fontaines peuvent représenter une grande importance (esthétique, culturelle...) pour les villages. Dans ce cadre très particulier, l'agence concède des dégrèvements sur la redevance prélèvement à condition de démontrer un certain nombre de critères liés à cet aspect dit patrimonial.

Sur ce double enjeu, il est souhaitable d'équiper les fontaines de compteurs d'eau pour ne pas pénaliser le rendement du réseau et d'établir des dossiers avec le concours des communes pour classer certaines fontaines dans les « fontaines patrimoniales ».

Le rendement de réseaux est un indicateur mettant en comparaison le volume produit et le volume consommé. Il reste un indicateur structurellement défavorable aux secteurs ayant peu de gros consommateurs et de longs linéaires de réseaux, ce qui est complètement notre cas.

Des efforts importants sont menés de manière continue pour rechercher et réparer les fuites qui peuvent apparaître sur nos quelques 1200 km de réseau.

Outre le suivi assuré par notre supervision et nos moyens de recherche de fuite, qu'il faut soutenir, la poursuite de l'amélioration du rendement de réseau passe par le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

Le niveau de connaissance du réseau est de bon niveau et permet de cibler les meilleurs investissements.

Des travaux importants ont été menés depuis plusieurs années pour renouveler des canalisations, avec des travaux en régie et plusieurs marchés relatifs à des secteurs identifiés comme fuyards. L'effort s'est poursuivi en 2024.

Des travaux en régie ont permis de renouveler des réseaux AEP (auxquels il convient de rajouter tous les branchements qui sont également renouvelés par la même occasion) et les différents marchés ont abouti à renouveler ou créer près de 10 500 ml de canalisations, mais aussi tous les branchements associés.

Par ailleurs, l'équipe en régie dédiée aux travaux neufs a produit l'essentiel des 800 000 € de travaux en régie réalisés en 2024. (Une partie des travaux en régie est aussi réalisée par les équipes d'exploitation du Service des Eaux).

Ces investissements représentent un effort important et ont un effet positif sur le rendement du réseau. Cependant, cet effort doit être poursuivi dans le temps pour faire face au vieillissement naturel du réseau.

En 2024, nous avons renouvelé 768 compteurs abonnés.

96 fuites sur canalisations ont été réparées en 2024.

2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT

Les informations relatives à la population, aux nombres d'abonnés et aux volumes consommés sont reproduites dans le tableau de la page suivante.

On peut constater sur beaucoup de communes un nombre de branchements important par rapport à la population, ce qui s'explique par la vocation touristique du territoire et le grand nombre de résidences secondaires.

Par ailleurs, des disparités importantes existent au niveau de la consommation d'eau en fonction de l'importance des activités touristiques, agricoles ou industrielles sur chaque commune.

On peut noter sur le Service la présence de plusieurs gros consommateurs :

- le Centre Hospitalier Ariège-Couserans,
- les fromageries : FAUP, BAMALOU,
- l'abattoir du Couserans,
- PILEJE -GENIBIO.

Indicateur D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis : 22 434 habitants (données INSEE).

Outre les ouvertures ou fermetures de compteurs, 59 nouveaux branchements ont été créés en 2024.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des abonnements et consommations sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

	Population totale	Abonnement eau			Volume eau		
COMMUNES	2022	2022	2023	2024	2022	2023	2024
ALOS	117	201	203	203	4 805	4 542	4 414
ANTRAS	75	75	74	73	1 095	1 221	1 129
ARRIEN	125	189	188	192			
AUCAZEIN	64	87	89	88	3 475	3 342	3 873
BAGERT	42	45	45	46	3 124	2 977	3 573
BARJAC	43	35	35	36	3 801	3 285	4 159
BEDEILLE	77	67	66	66	8 058	6 302	6 396
BETCHAT	360	263	263	262	26 033	24 484	22 594
BETHMALE	102	195	195	194	13 725	8 676	10 530
CASTELNAU DURBAN	467	22	22	22	1 814	1 553	1 403
CAUMONT	343	181	182	185	36 038	34 054	33 531
CAZAVET	197	177	179	177	13 851	14 273	13 114
CERIZOLS	144	105	106	105	16 633	15 986	15 600
CESCAU	165	133	136	136	30 734	16 378	21 549
CLERMONT	118	75	75	74	8 686	9 096	7 258
CONTRAZY	71	51	51	52	4 492	4 702	4 357
ENCOURTIECH	100	73	73	75	5 428	5 006	5 066
ENGOMER	328	249	247	245	17 023	17 778	17 644
ERP	134	103	104	104			
ESPLAS DE SEROU	173	9	9	9	510	348	421
ECHEIL	541	327	327	326	24 807	24 772	24 052
FABAS	357	212	213	212	23 908	25 704	22 735
GAJAN	344	183	183	186	19 639	18 605	17 213
LA BASTIDE DU SALAT	209	8	8	8	1 723	612	1 074
LACAVE	121	108	104	110	7 801	7 507	8 055
LACOURT	203	233	228	226	8 439	8 571	9 617
LAHITERE	57	2	2	2	116	114	85
LASSERRE	259	183	192	192	13 508	13 266	11 989
(LE) PORT	169	375	375	373			
LESCURE	499	313	319	321	39 494	38 998	35 581
LORP-SENTARAILLE	1415	820	823	823	111 917	107 243	104 263
MASSAT	754	836	838	838	43 888	39 125	35 309
MAUVEZIN DE PRAT	104	56	56	55	6 247	4 838	5 097

MAUVEZIN DE STE-CROIX	53	30	30	30	3 074	3 313	2 863
MERCENAC	359	224	224	224	18 268	18 014	17 142
MERIGON	115	79	79	79	6 767	6 984	5 953
MONTAGAGNE	83	41	42	42	2 157	2 521	2 215
MONTARDIT	229	137	138	139	13 990	12 128	12 896
MONTBERAUD	201	13	13	13	789	1 058	784
MONTBRUN BOCAGE	593	15	15	15	683	545	620
MONTEGUT	74	45	45	45	4 904	5 624	3 436
MONTELS	162	119	121	123	10 409	9 811	10 388
MONTESQUIEU-AVANTES	271	140	140	141	21 125	18 108	17 775
MONTGAUCH	113	87	87	87	7 545	8 487	6 511
MONTJOIE	1025	689	688	692	65 096	62 844	57 882
MONTSERON	106	3	2	2	468	375	614
MOULIS	810	655	655	656	43 662	44 842	39 958
PRAT-BONREPAUX	873	535	516	542	43 290	38 871	44 761
RIMONT	566	389	392	395	35 045	29 505	27 129
RIVERENERT	194	256	259	257	9 377	8 754	8 765
SAINT-GIRONS	6 530	3428	3444	3 457	328 234	329 595	317 538
SAINT-LIZIER	1 422	833	834	847	130 641	128 365	165 070
STE-CROIX	661	434	436	435	35 397	33 678	32 900
VOLVESTRE	171	368	365	365	6 060	6 372	5 226
SENTEIN	431	439	440	441	20 955	19 409	18 321
SOUEIX	165	116	117	116	6 701	6 626	6 420
TAURIGNAN-CASTET	214	147	149	154	13 368	14 101	12 560
TAURIGNAN-VIEUX	169	131	132	133	11 378	10 892	11 437
TOURTOUSE							
Total	23 867	15 344	15 373	15 446	1 340 195	1 284 180	1 280 845

La consommation 2024 reste stable par rapport à 2023.

2.4 RESEAUX

Le linéaire de réseaux est mesuré comme suit :

285 968 ml de réseau d'adduction,
822 019 ml de réseau de distribution,
48 672 ml de réseau d'eau brute,
et une estimation de 60 000 ml de branchements.

Le Service des Eaux produit un effort important pour synthétiser toutes les données disponibles sur le système d'information géographique, pour en faire la « mémoire du Service des Eaux du Couserans ».

Le gros avantage de cette démarche sur le SIG est de pouvoir accéder rapidement à des synthèses d'information sur une multitude de paramètres sur l'ensemble du réseau et des ouvrages.

L'objectif est d'améliorer encore nos choix d'investissement en constituant une aide à la décision sur les travaux.

Indicateur P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 110.

2.5 GESTION ABONNES

Notre service a adhéré depuis plusieurs années au dispositif départemental du Fond Unique Habitat (FUH) qui gère les dossiers d'abonnés en difficulté de paiement.

Indicateur 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis : 22 434 habitants.

Indicateur P151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service : 5 jours.

Indicateur P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service : 100%

Indicateur P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 0.026 €/m³.

Indicateur P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 6.22 pour 1000 abonnés.

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2023, le taux d'impayés est de 3.00 % (Indicateur P154.0).

Indicateur P155.1 : Taux de réclamations : 0.84 pour 1000 abonnés.

3- LA QUALITE

3.1 MESURES DE PREVENTION

L'établissement des périmètres de protection induit une procédure administrative lourde.

A ce jour, les plus grosses ressources du Service des Eaux du Couserans, couvrant plus de 90 % de la population desservie, sont couvertes par un arrêté préfectoral.

Voici les dates de signature des arrêtés préfectoraux portant autorisation de prélèvement et instaurant les servitudes de protection réglementaire :

Commune	Ressources / Station	Date de d'arrêté préfectoral DUP
Arrien	Calor	2-oct.-68
Arrien	Plat	19-juin-92
Antras	Bouscas	13-oct.-05
Cescau	Bigouret	16-févr.-06
Erp	Clausach	2-août-07
Erp	Fount de la Goute de la Mole	2-août-07
Erp	Les Clots (Lastes)	2-août-07
Moulis	Just et Galy	20-juil.-10
Riverenert	Ladoux	20-juil.-10
Lacourt	La Tourasse	8-déc.-10
Esplas de Serou	Rille	27-sept.-11
Riverenert	Las Touasses	14-nov.-11
Bethmale	Tourm	1-févr.-12
Alos / Moulis	Sengouagneich	9-févr.-12
Aucazein	Pla d'Allé	19-févr.-15
Alzen (Montagagne)	Goutte Rouge	9-mars-16

L'agence Régionale de Santé (ARS) préconise de développer les Plans de Gestion de la Sécurité sanitaire des Eaux (PGSSE).

Le principe du PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. C'est ainsi une démarche préventive qui s'apparente au système de certification Qualité ISO.

Le Service des Eaux du Couserans s'est porté volontaire pour adhérer à ce dispositif.

Le choix retenu est de développer l'ensemble de la démarche sur 2 réseaux types (un grand réseau structurant et un réseau plus modeste en zone de montagne), pour ensuite le développer sur les autres réseaux.

3.2 TRAITEMENT DE L'EAU

Au niveau du Service, les cinq grands réseaux structurants délivrent plus de 84 % de l'eau distribuée. Ils disposent chacun d'une chaîne de traitement efficace et produisent de l'eau de bonne qualité. Depuis plusieurs années, le Service des Eaux a engagé la rénovation de ses installations de traitement principales.

Ainsi, Rille a été reconstruite en 2006. Las Touasses a fait l'objet d'une profonde réhabilitation en 2009. La Tourasse a été rénovée en 2014.

Les travaux pour la reconstruction de la station de Ladoux ont débuté en 2015 et ont été achevés en 2017.

La station de Sengouagneich a fait l'objet d'un marché de réhabilitation. Les travaux de génie civil de la première tranche se sont déroulés en 2016 et les travaux d'équipements (appareillages électromécaniques, tuyauterie, électricité, automatisme) ont débuté en 2017. Ces travaux sont menés en maintenant la continuité de service sur l'ancienne station. La première tranche est opérationnelle depuis 2019.

La seconde tranche consiste notamment à convertir les filtres à sable existants en filtres à calcaire terrestre.

Les travaux de la seconde tranche ont été lancés lorsque la première tranche a été validée en fonctionnement (2019).

Sur les autres ressources, de petites tailles, les difficultés essentielles proviennent de la bactériologie. Plusieurs font l'objet d'un traitement plus simple, soit par désinfection U.V, soit par injection de chlore liquide ou gazeux, soit encore par la mise en place de diffuseur de chlore sous forme solide qui s'est révélée particulièrement efficace, même si cela reste un traitement palliatif.

Les prochaines améliorations seront apportées par des travaux sur les captages ou bien la rationalisation des ressources, en éliminant les ressources présentant les plus grands défauts et raccorder les hameaux correspondants sur des ressources fiables, tant en qualité qu'en quantité. Cet investissement mènera à terme aussi à des économies, avec des moins-values liées à une réduction du nombre d'analyses de contrôle sanitaire.

Enfin, le Décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, applicable en 2004, a abaissé la limite de qualité pour l'Arsenic de 50 à 10µg/l. L'eau brute de la source de Tourm qui dessert la commune de Bethmale présente une teneur en Arsenic d'environ 30µg/l. Un traitement a donc été mis en place fin 2005 pour éliminer l'Arsenic et respecter les nouvelles normes. L'installation nécessite cependant de renouveler régulièrement la charge de matériau filtrant GEH. Une réflexion sur ce paramètre sera à mener sur certains captages des communes d'Arrien et de Le Port. Sur ce dernier cas, un mélange de différents captages avec de faible concentration d'Arsenic a permis de distribuer une eau respectant le seuil de limite de qualité.

3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Pour vérifier la potabilité de l'eau conformément au Code de la Santé Publique, sa qualité est régulièrement contrôlée afin de fournir une eau bactériologiquement saine, limpide et incolore, ayant des qualités organoleptiques satisfaisantes pour le consommateur. Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) procèdent régulièrement au contrôle réglementaire des eaux produites et distribuées.

Les résultats synthétiques de la campagne d'analyses 2024 figurent dans le tableau récapitulatif en annexe n°6.

Le nombre total d'analyses est important en intégrant les nombreuses petites ressources désormais gérées par le Service.

Sur les **423 analyses effectuées par l'ARS pour les paramètres bactériologiques** sur l'eau distribuée, 401 analyses sont conformes aux normes, soit 94.80% (stable par rapport à 2023).

22 analyses sont non conformes pour des raisons de contamination bactériologique. Les petites ressources, principalement, sont à l'origine de ces non-conformités. La tendance globale est à l'amélioration sur les 5 dernières années, malgré l'intégration de plusieurs petites ressources fragiles.

Les petites ressources de qualité médiocre devront faire l'objet de rationalisation (raccordement à une ressource de meilleure qualité) ou de traitement palliatif.

Les analyses sur les paramètres physico-chimiques ont été maintenues à un très bon niveau (98.1 % de conformité).

Par ailleurs, la démarche de protection des captages doit être poursuivie. Le programme de rationalisation et de réhabilitation engagé sur ces réseaux, ainsi que les efforts sur le nettoyage des réservoirs, permettront de maintenir une bonne qualité de l'eau distribuée et de la faire progresser.

3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le décret du 20 décembre 2001 a induit la baisse progressive de la norme sur le plomb pour atteindre 10 µg/l en décembre 2015.

Aussi, le Service des Eaux a procédé au recensement des branchements en plomb sur son territoire. Un nombre assez important, proche de 1200 branchements en plomb, a été répertorié. Toutefois ces derniers sont essentiellement situés sur les ressources avec les eaux les moins agressives.

Le Service a réalisé, en 2024, 37 renouvellements de branchements en plomb à l'occasion de réparations de fuites ou de modifications de branchement.

Il convient de noter que le renouvellement des branchements en plomb est réalisé à titre préventif. L'existence de plomb n'implique pas nécessairement une non-conformité sur le paramètre. Toutefois, étant donné l'abaissement des seuils, il convient de poursuivre le programme de remplacement des branchements en plomb.

3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Le programme pluriannuel prévoit de traiter les différents thèmes que sont :

- Protection des ressources en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée vis à vis de sa conformité aux normes de potabilité
- Amélioration de la desserte en eau
- Suivi et amélioration du rendement
- Pérennité des ouvrages de stockage et transfert

La procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages a été engagée sur la totalité des ressources gérées par le Service et le dossier d'enquête publique est finalisé pour les principales ressources, avec la signature des arrêtés préfectoraux.

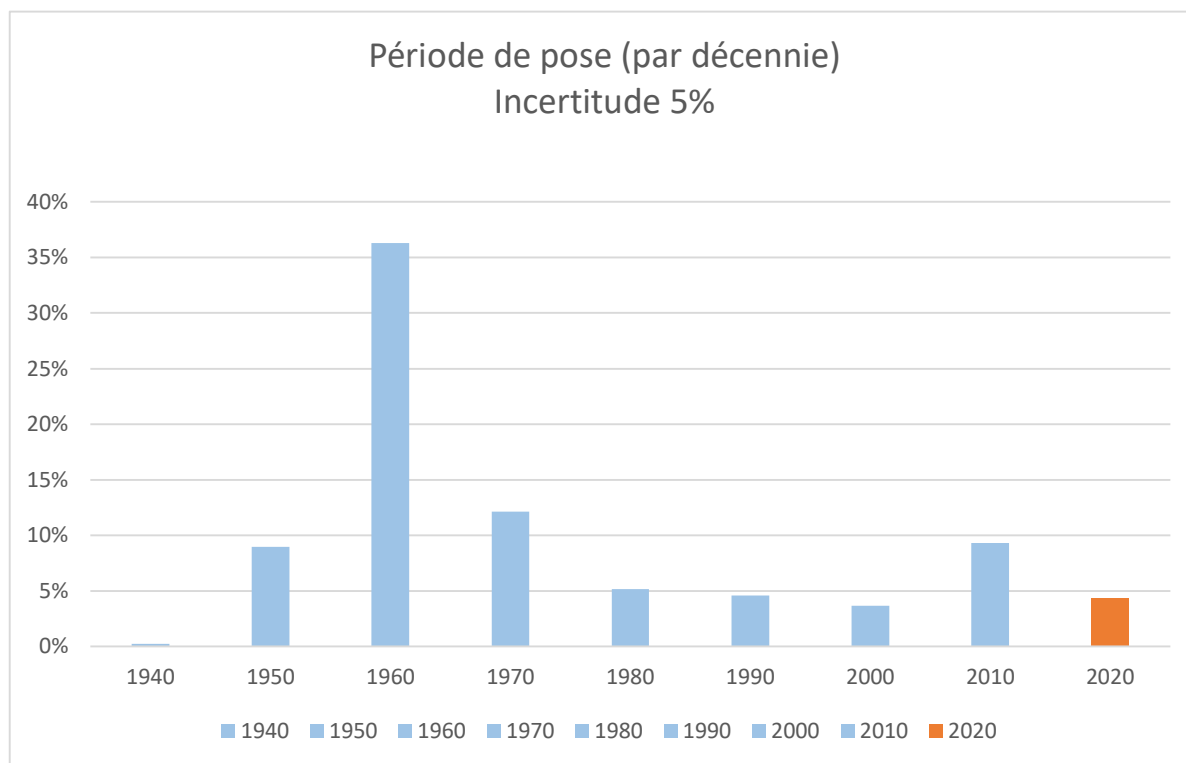
Les projets majeurs en 2024 ont repris ces thèmes.

Comme indiqué précédemment l'Agence de l'Eau Adour Garonne a émis un appel à projets relatifs à la qualité. Le Service (ainsi que plusieurs communes avant la prise de compétences) a postulé à cet appel à projets.

Les travaux sur le réseau sont suivis et orientés grâce à notre SIG (Système d'Information Géographique) et à notre supervision qui sont des outils d'aide à la décision, afin d'orienter au mieux nos actions.

Notre réseau a été posé principalement dans les années 50-60-70. Un renouvellement important du réseau pourra mener à un meilleur maintien du patrimoine du Service et à des économies sur la production d'eau potable perdue par l'intermédiaire des fuites, mais aussi à des économies sur les interventions de réparations de fuites.

Le tableau suivant présente la répartition des périodes de poses de nos réseaux (NB : Une incertitude subsiste sur la période de pose d'une petite partie de notre patrimoine, inférieure à 5%)



On constate effectivement qu'un effort substantiel et dans la durée a été réalisé sur le renouvellement des réseaux dans les années 2010 à 2019 et qu'il se poursuit depuis 2020.

N.B. : La valeur pour la décennie 2020, décennie en cours, inclut seulement les travaux réalisés de 2020 à 2024.

Notre programme de renouvellement de réseaux cible tout d’abord les secteurs fuyards par ordre de priorité, en prenant en compte l’historique des fuites et les informations sur les débits de fuites par secteur.

Ce programme vise ensuite le renouvellement des réseaux engendrant des problèmes de qualité et enfin, il va aussi intégrer les opportunités de travaux liées à une coordination avant des travaux de voirie ou de pose d’autres réseaux.

Pour accéder à l’objectif d’une augmentation du renouvellement de réseau, l’organisation des équipes du Service a été repensée avec notamment la création d’une équipe travaux neufs.

La somme du linéaire renouvelé en 2024 représente 10 500 ml (total dans lequel ne sont pas comptés les linéaires liés aux branchements que nous renouvelons également par la même occasion) soit 0.8 % de taux de renouvellement réseau et 1 % sur une période de 5 ans. Ce linéaire a été réalisé par nos équipes en régie et par des entreprises via différents marchés. Un grand travail de maîtrise d’œuvre de préparation et de suivi de chantier a été produit par notre équipe en régie en 2024.

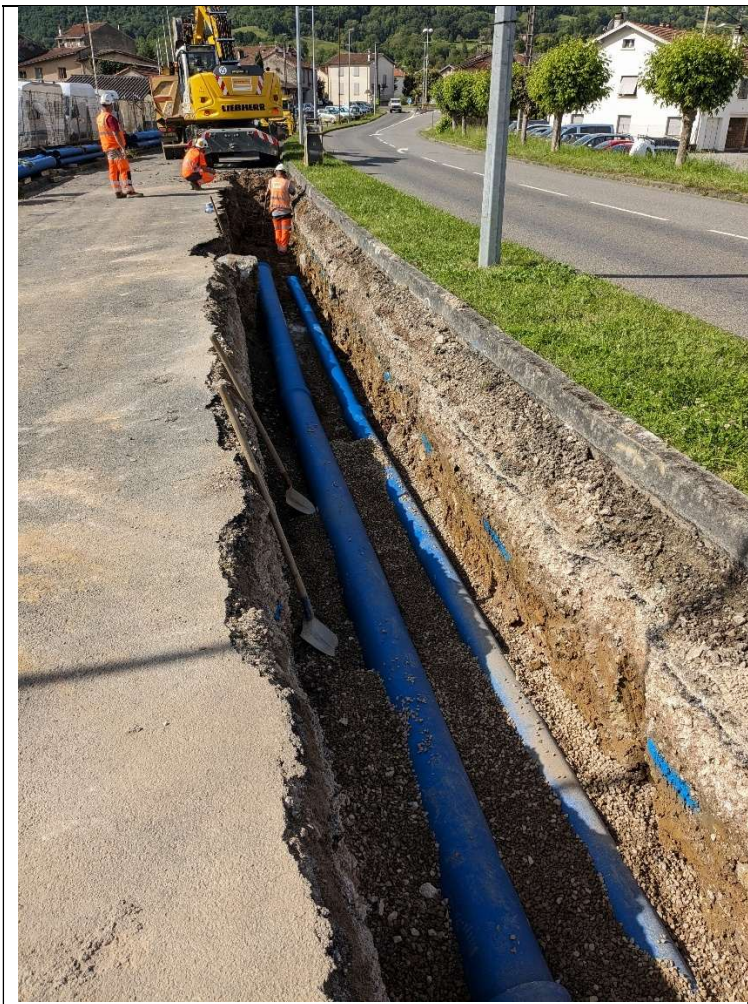
Les travaux ont notamment concerné les secteurs de : Betchat, Montesquieu Avantès, Merigon, Montjoie, Saint Giron, Sentein, Taurignan Vieux.



Renouvellement de réseaux d’eau potable Secteur Montesquieu Avantès – Réseau adduction Haute pression Acier



Renouvellement de réseau d’eau potable sur le secteur Laspe à Sentein



Renouvellement de réseaux d’eau potable à Saint Girons

Renouvellement de réseau d’eau potable à Mérigon

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'EAU :

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, il est appliqué un tarif binomial qui comprend :

- *une part fixe* : l'abonnement pour l'accès au service, soit **96,00 €/an HT en 2024**.
- *une part variable* : proportionnelle à la consommation d'eau, soit **1.24 €/m³ HT en 2024**.

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, étaient fixés annuellement par le Conseil Communautaire en fin d'année pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante. Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1^{er} Janvier 2018, les tarifs sont hétéroclites. L'orientation est de converger vers un tarif unique, en lissant cette évolution sur 4 à 5 ans.

TARIFS EAU 2024				
	Abonnement	Consommation	Pollution	Préservation
ANTRAS AUCAZEIN CESCAU MONTAGAGNE MONTELS	96 € HT/An	1,02 € HT/m ³	0,33 € HT/m ³	0,20 € HT/m ³
ARRIEN EN BETHMALE ERP LE PORT	195 € HT/An		29,70 € HT/an	18,36 € HT/an
ENGOMER	MEME TARIF QUE LES COMMUNES HISTORIQUES			
MASSAT	96 € HT/An	1,24 € HT/m ³	0,33 € HT/m ³	0,20 € HT/m ³
MASSAT AGRICULTEUR	96 € HT/An	1,05 € HT/m ³	0,33 € HT/m ³	0,20 € HT/m ³
MASSAT CAMPING	96 € HT/An	1,10 € HT/m ³	0,33 € HT/m ³	0,20 € HT/m ³
MASSAT COMMERCE DE BOUCHE	96 € HT/An	1,10 € HT/m ³	0,33 € HT/m ³	0,20 € HT/m ³
MASSAT HAMEAU	195 € HT/An		29,70 € HT/an	18,36 € HT/an
SENTEIN Village	96 € HT/An	1,02 € HT/m ³	0,33 € HT/m ³	0,20 € HT/m ³
SENTEIN Hameau	195 € HT/An		29,70 € HT/an	18,36 € HT/an
SENTEIN Bergerie	195 € HT/An		29,70 € HT/an	18,36 € HT/an

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance "Préservation des ressources naturelles"* de l'Agence de l'Eau est fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (**0,20 €/m³ en 2024**).
- *La redevance Pollution* de l'Agence de l'Eau calculée en fonction de la pollution émise par les agglomérations, elle s'élève à **0.33 €/m³ en 2024**.
- *La TVA* : Une TVA de 5,5% s'applique sur la tarification de l'eau et les prélèvements obligatoires.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 m³

Indicateur D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : 2.71 €TTC/m³

Le coût global pour une consommation de 120 m³ est détaillé en annexe n°2.

Il atteint pour l'année et une consommation de référence de 120 m³ : 325.36 €TTC

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au Compte Administratif 2024 s'élèvent à 5 683 735,85€ dont 4 806 360,72 € de recettes directes, hors redevances, décomposées comme suit :

	Année 2023	Année 2024
- Ventes d'eau aux abonnés	2 963 382.30 €	3 098 063.68 €
- Autres ventes d'eau	227 083.52 €	256 881.92 €
- Travaux et services facturés aux usagers	103 319.54 €	83 662.22 €

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2024 :

Opérations	Réalisé
- Travaux sur stations captages opération 11	39 852,06 €
- Travaux sur réseaux opération 12	1 731 556,38 €
- Travaux sur réservoirs opération 14	14 046,60 €
- Travaux sur bâtiments opération 16	25 025,72 €
- Etudes diverses opération 31	4 425,00 €
TOTAL	1 814 905,76 €

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et au renouvellement des canalisations vétustes) : 798 849,87 €HT

2.3 LA DETTE

Au 1^{er} Janvier 2018, les endettements respectifs du Syndicat des Eaux du Couserans et des 11 communes intégrées se sont additionnés.

On peut constater que l'endettement global du service reste faible, avec un ratio de 90 €/abonné (Voir état de la dette annexe n°4).

Indicateur P153.2 : Durée d'extinction de la dette : 2 ans.

La capacité de désendettement est bonne.

	Année 2023	Année 2024
Dette au 1er janvier :	1 575 463,60 €	1 478 969,20 €
Dette au 31 décembre :	1 478 969,20 €	1 387 823,20 €
	Année 2023	Année 2024
Annuité versée dans l'année :	129 369,58 €	127 739,47 €
- dont amortissement :	96 494,40 €	91 146,00 €
- dont intérêts :	32 875,18 €	36 593,47 €

PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

Le Service des Eaux gère 15 stations de traitement situées à Saint-Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte-Croix Volvestre, Massat, Fabas, Rimont (2 sites), Soueix, Sentein, Lacave et Antras. La capacité totale de traitement de ces ouvrages s'élève à 25.130 équivalents – Habitants (EH).

L'ensemble des ouvrages d'assainissement - stations et réseaux est géré en régie directe par le Service des Eaux du Couserans.

Sur la commune de Cescau, les effluents domestiques sont traités par convention sur la station de la fromagerie de La Core.

En 2024, vingt et une communes sont desservies au moins partiellement en assainissement collectif.

Des zonages d'assainissement ont été réalisés et validés par délibération approuvant le zonage d'assainissement après enquête publique sur la totalité des communes adhérentes au Service des Eaux, exceptées Le Port et Antras dont nous ne disposons pas des études (Antras) ou qui restent à terminer (Le Port).

En s'appuyant sur les résultats de ces études, chaque commune a défini sur les différentes zones urbanisées ou urbanisables, le type d'assainissement à prévoir, collectif ou autonome, en fonction de l'aptitude des sols et du niveau d'urbanisation.

Sur les 51 communes, 36 communes ont choisi de traiter une partie de leur territoire en assainissement collectif (les zones les plus denses) et 15 communes ont choisi de traiter tout leur territoire en assainissement non collectif.

Les travaux à engager sur les communes du Service sont considérables.

La volonté du Service est de réaliser ces travaux, mais ils restent conditionnés par l'avis de financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), et par l'application des nouveaux contextes réglementaires.

Selon le souhait de l'ensemble des partenaires et financeurs, le schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé en 2011 pour hiérarchiser les différents travaux.

Il regroupe 2 parties : le déploiement des systèmes d'assainissement sur les communes non encore dotées et l'amélioration des systèmes d'assainissement existants.

Pour ce qui concerne la première partie, le schéma directeur regroupe 34 projets classés sur les bases objectives de la clé de hiérarchisation. Le classement sera revu chaque année en fonction des modifications de contexte qui pourront impacter la notation, comme par exemple, la pose coordonnée de réseaux d'eaux pluviales qui permettra d'abaisser le coût du projet assainissement, et par voie de conséquence améliorera sa notation dans le classement des projets.

2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES

2.1 GESTION DES ABONNES

Indicateur P201.0 : Nombre d'habitants desservis : 13841.

Indicateur P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 9.

Indicateur P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées 46%.

Indicateur P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers : 0.45 pour 1000 abonnés.

Indicateur P258.1 : Taux de réclamations : 0.60 pour 1000 abonnés.

Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 9.9

Indicateur P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : 55

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2023, le taux d'impayés est de 3.00 % (Indicateur P257.0).

Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont stables par rapport à l'année 2023.
La tendance générale à longs termes reste sur une baisse structurelle des volumes consommés.

2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE

- La station de traitement de St-Lizier, construite en 1991, traite les eaux usées :

- des communes de St-Lizier, St-Girons, Eycheil, Gajan et Montjoie en partie
- de la totalité de la ZI hormis la fromagerie Faup. Ce réseau apporte d'importantes charges polluantes.
- du bourg de Lorp depuis juillet 2002. Ce réseau unitaire de collecte apporte d'importantes quantités d'eaux claires parasites.

Les postes principaux ont été équipés d'une mesure des débits by-passés et la station a été équipée d'un pluviomètre à auget basculant pour mesurer précisément la pluviométrie, dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Des actions ont été menées pour réduire les problèmes liés aux surdébits sur la station, en modifiant le point de by-pass sur la station et en équipant le poste principal de Saint Lizier de variateurs de vitesse, et mieux tamponner ainsi les à-coups hydrauliques. Les actions pour réduire les surdébits restent toutefois à compléter.

Une étude structurante a été achevée en 2022 :

- ✓ L'étude de qualification du système d'assainissement de Saint Lizier et des actions correctives associées, qui consiste en un diagnostic de l'ensemble du réseau de collecte arrivant à la station de Saint Lizier afin de déterminer un programme de travaux qui amélioreront qualitativement et quantitativement les effluents entrants.
L'estimation du montant total des travaux à mener est de 4.7 M€HT sur l'ensemble du système d'assainissement couvrant toute la zone agglomérée autour de Saint Girons. Ces travaux seront à phaser dans le temps avec notamment la prise en compte de la déviation de l'entrée de Saint Girons pour une coordination des travaux.

- La station de traitement de Caumont, mise en service en 1995, traite les eaux usées :

- de la fromagerie Faup,

- des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet.

La station a été rénovée en 2017 (Optimisation des prétraitements et de l'aération).

- La station de Bethmale, construite en 1996, épure les eaux usées des fromageries Bamalou et La Core (partie affinage), et de quelques abonnés domestiques, la desserte des hameaux de Ayet et Samortein restant à effectuer.

Une étude en partenariat avec la fromagerie Bamalou a été réalisée en 2020 afin de réguler les rejets et d'améliorer le traitement du phosphore pour limiter l'impact sur le Balamet.

Le Service des Eaux du Couserans a engagé des travaux d'une part sur la station pour améliorer le processus de traitement et d'autre part sur le réseau pour collecter les rejets des hameaux de Ayet et Samortein.

L'industriel Bamalou s'est engagé à réaliser des travaux pour réguler et limiter ses rejets avant fin 2024.

L'agence l'Eau financera à la fois nos travaux et ceux de l'industriel.

En 2022, les travaux de rénovation de la station de Bethmale avec des compléments de traitement ont été poursuivis et les équipements sont opérationnels. Les travaux côté industriel restent à mener pour pouvoir atteindre les niveaux de traitement requis notamment sur le phosphore.

- La station de Prat, construite en 1989, traite les eaux usées du village de Prat. La difficulté sur Prat, est la présence d'eaux claires parasites qui pénalise le fonctionnement du système.

Un diagnostic du réseau a débuté en 2020 afin d'identifier les travaux nécessaires à l'amélioration des effluents entrants à la station. Les conclusions de ce diagnostic sont que les problèmes d'infiltration d'eau de nappe sont localisés et peuvent se traiter par des travaux ciblés.

La mission de maîtrise d'œuvre a été lancée préalablement aux travaux d'assainissement sur le hameau de Bonrepaux.

Les effluents du hameau de Bonrepaux pourront être acceptés sur la station de Prat, à condition d'éliminer les eaux claires parasites sur le village de Prat.

- La lagune de Montjoie, construite en 1993, dessert, en partie, les hameaux d'Audinac et de Bergerat, et la base de loisirs d'Audinac. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2020. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.
- La lagune de Sainte-Croix Volvestre, construite en 1996, dessert le bourg de Sainte-Croix. La 3ème tranche de travaux a été achevée début 2004. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2020. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.
- A Lacave, la station d'épuration, mise en service en 2000, dessert désormais le bourg, la 2ème tranche de travaux ayant été terminée au début de l'année 2004. L'étage de filtration de la station de Lacave a fait l'objet d'une réhabilitation qui s'est terminée début 2014.
- La station d'épuration de Fabas dessert le bourg de Fabas. La station initiale datait de 1969. Elle a été entièrement reconstruite en 2009 sur le principe d'une station de filtres plantés de roseaux à deux étages.
- La station de Soueix dessert uniquement le village de vacances du village, elle est constituée d'un système de filtration à sable.
- Deux stations desservent la commune de Rimont :

- ✓ La plus ancienne, datant de 1948, traite les eaux usées du bourg. Une première étape de travaux a été réalisée en 2010 - 2011. Elle fera l'objet d'une étude en 2024 pour sa réhabilitation complète.
- ✓ Une autre station a été mise en service en 2001 pour le hameau de Lasserre, mais son système de traitement reste relativement fragile.
- ✓ Un diagnostic du réseau de Rimont a été lancé en 2024 et il s'oriente vers la construction d'une nouvelle station remplaçant les 2 autres. La difficulté est de trouver une parcelle à acheter avec les caractéristiques souhaitées pour la construction de la station.

- La station de Massat est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage. La principale difficulté est la quantité importante d'eau claire parasite collectée par le réseau unitaire.
- ✓ Un diagnostic du réseau de Massat a été lancé en 2024.

- Les eaux usées de Cescau sont collectées sur le réseau communal, puis dirigées et traitées sur la station de traitement des effluents de la fromagerie de CAZALAS - LA CORE. Une convention liait la commune de Cescau et la fromagerie. Par le principe de représentation-substitution le Service des Eaux du Couserans assume cette convention qui reste valide. Une nouvelle convention a été débattue afin de prendre en compte l'évolution des charges et la réalité des coûts d'exploitation.

- La station de Sentein est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage, suivi d'une zone végétalisée. Le réseau de collecte est unitaire et apporte de nombreuses eaux claires parasites pénalisant le fonctionnement de la station.
Sur les dernières années, les crues du Lez ont érodé les berges de la station, une étude a été menée en partenariat avec la police de l'eau et le Syndicat de rivière Salat Volp afin de consolider la berge. Les travaux ont été réalisés en 2020.

- La station d'Antras est constituée de fosses anaérobies et de filtres scepto-diffuseurs. Les fosses retiennent très peu de boues et les scepto-diffuseurs sont colmatés en raison d'introduction d'eau de pluie dans le réseau unitaire mais dont la recherche est rendue impossible en l'absence de regards de visite.

D'autres études ont été menées :

- ✓ Les dimensionnements de zones rejet végétalisées sur les communes de Montjoie et de Lasserre ont été réalisés en amont des projets d'assainissement sur ces communes. En effet, pour compléter le traitement prévu sur les 2 projets et pour améliorer l'impact du rejet sur ces cours d'eau qui ont un très faible débit en étiage, nous avons souhaité mettre en place des systèmes complémentaires qui favorise l'infiltration plutôt qu'un rejet direct au cours d'eau, en réduisant ainsi les problèmes éventuels de dilution.
- ✓ La modification du zonage d'Engomer a été poursuivie.
- ✓ Les études de maîtrise d'œuvre sur les villages de Lacourt et de Montjoie sont en cours mais la phase travaux se heurte à la difficulté d'acquérir des terrains pour accueillir les stations de traitement des eaux usées.

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT

STATION	Capacité nominale					Année de mise en service
	en EH	en DCO(kg/j)	DB0 (kg/j)	MES	Volume (m ³ /j)	
ST LIZIER	15 000	1800	900	1350	2250	1990
CAUMONT	4 000	480	240	360	600	1993
PRAT	1 500	180	90	135	225	1990
BETHMALE	1 000	120	60	90	150	1995
MASSAT	500	60	30	45	75	2012
STE CROIX	500	60	30	45	75	1996
RIMONT	350	42	21	25	52	1948
MOULIS	430	52	26	39	65	2018
SENTEIN	320	38	19	29	48	2014
SOUEIX	300	36	18	20	60	2006
RIMONT LASSERRE	120	14	7	8	18	2001
FABAS	190	22	11	13	29	2009
MONTJOIE	700	84	42	63	140	1993
LACAVE	120	18	9	11	30	2000
ANTRAS	100	12	6	9	15	

2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2024

STATION	Volume 2018	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023	Volume 2024	Volume jour moyen	Remplissage			Rendement				
									volume	DBO Flux moyen entrée (kg/j)	DBO	MES	DCO	DBO	NGL	NTK
St Lizier	668 195	520 677	548 012	606 835	465 673	468 481	567 153	1554	69%	261,07	29%	97%	93%	82%	85%	90%
Caumont	55 861	43 935	48 020	46 917	38 382	38 895	41 568	114	19%	70,23	29%	97%	97%	98%	90%	94%
Prat	105 302	61 502	202 764	54 933	58 021	109 215	165 893	455	202%	26,25	29%					
Bethmale	8 139	7 665	9 106	8 214	10 147	17 314	13 790	38	25%	93	155%					
Massat	52 560	35 770	45 018	33 909	30 259	23 159	57 378	157	210%	6,92	23%					
Ste Croix	8 556	13 103	20 130	23 163	10 366	17 086	8 395	4	5%	4,31	14%					
Rimont	11 862	11 862	66 246	66 246	8 596	8 596	8 442	23	44%	8,78	42%					
Moulis		8 395	8 395	8 395	4 271	6 439	6 439	18	27%	5,29	21%					
Sentein	12 519	12 519	34 550	34 550	22 247	22 247	33 653	92	192%	10,15	53%					
Soueix	3 650	2 920	2 920	16 425	16 425	2 394	2 394	7	11%	1,71	10%					
Rimont Lasserre	365	365	366	366	366	336	336	1	6%							
Fabas	10 950	10 950	10 950	10 950	10 950	10 950	10 950	30	103%							
Audinac	7 191	13 103	13 103	13 103	13 103	4 318	6 351	17	12%	6,61	16%					
Lacave	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	7	23%							
Antras																

L'autosurveillance est réalisée sur l'ensemble des stations, avec des fréquences différentes selon leur taille, conformément à la réglementation en vigueur. Les rejets sont donc suivis en continu par le personnel d'exploitation du Service avec un contrôle par le SATESE de l'Ariège (Service d'Assistance Technique en Epuration et Suivi des Eaux) et une prestation de service. Notre service effectue également des analyses sur les rejets de l'ensemble des stations.

Les résultats de ces analyses sont globalement satisfaisants.

La station de Saint Lizier fait l'objet de travaux de renouvellement régulier (aéroflo, turbine n°3 sur le bassin d'aération).

La station de Saint Lizier est notre plus gros poste de dépense énergétique, avec notamment les 3 turbines d'aération. Un travail a été engagé pour optimiser le fonctionnement des 3 turbines en fonction de la charge à traiter et ainsi limiter leur consommation électrique, tout en assurant une bonne qualité de traitement.

La station de traitement des eaux usées de Saint Lizier reçoit beaucoup d'eaux claires parasites et cela pénalise son fonctionnement. Des travaux de séparation des eaux sont à entreprendre sur le réseau. Ce travail sera long car il nécessite une coordination avec le réseau pluvial qui est de la compétence communale, mais il nécessite aussi des travaux de chaque particulier concerné, dans leur partie privative.

A cet effet, le Service des Eaux du Couserans a lancé une étude diagnostic pour identifier les zones géographiques impactantes et les origines de flux de charges organiques. Un travail sera aussi à mener avec les industriels pour limiter ou au moins lisser les charges rejetées

La station de Caumont reçoit les eaux usées des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet, mais aussi les eaux usées d'une fromagerie, qui représente 75% du flux de pollution traité par la station.

Les conditions de rejets de cette fromagerie sont encadrées par un arrêté de rejet signé en 2017.

La station de Bethmale récemment rénovée (2022) reçoit aussi les eaux usées d'une fromagerie. La collectivité a fait sa part des travaux, reste à la fromagerie de réaliser des travaux en son sein pour que les effluents puissent être traités par la station.

La station de Prat reçoit beaucoup d'eaux claires parasites, ce qui pénalise son fonctionnement. Des travaux devront être entrepris sur le réseau suite au diagnostic de réseau réalisé. Le double objectif va être de réduire les eaux claires parasites et de permettre le raccordement des eaux usées du hameau de Bonrepaux

Les rejets de la station de Lacave ont été nettement améliorés, avec les travaux achevés en Janvier 2014. Son fonctionnement est stable.

La DDT met en avant des améliorations à porter sur 4 stations : Bethmale pour le sujet du phosphore qui est conditionné aux travaux à réaliser par la fromagerie, Rimont avec la station qui est à réhabiliter, Saint Croix Volvestre sur le paramètre MES qui est cependant lié au procédé des lagunes en lui-même et enfin Antras, qui reçoit des volumes par à-coups hydrauliques liées à des introductions d'eaux pluviales.

Enfin, outre les travaux de création de réseaux et de nouvelles stations, le schéma directeur a la charge d'arbitrer l'ordre de traitement des différents travaux sur les stations existantes.

La première phase regroupant, les 5 premiers projets du schéma directeur a été achevée avec les travaux sur Bethmale.

La seconde phase regroupe trois projets : Montjoie, Lacourt et Bonrepaux. Ces 3 projets sont développés au sein d'une opération budgétée 2.5 M€ HT.

Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués. Les missions sont en cours.

La phase marchés a pu être lancée sur Bonrepaux. Les difficultés portent sur l'achat du foncier pour recevoir les stations sur les villages de Lacourt et Montjoie. Sur Bonrepaux, l'étude engagée en 2024 sur le réseau de Prat va permettre de libérer de la capacité en volume sur la station et permettre en conséquence de pouvoir raccorder les habitations de Bonrepaux sur la station de Prat.

En parallèle, l'étude du projet de Lasserre a été lancée, ainsi que la phase marché.

La réhabilitation de la station de Rimont-village est aussi un objectif prioritaire avec là aussi un problème de foncier à résoudre.

On peut constater que l'achat des terrains pouvant accueillir les stations constitue un frein important au déroulement des projets d'assainissement. Il apparaît important que chaque commune puisse anticiper l'achat de foncier pour accueillir les stations de traitement des eaux usées respectives, même si l'emplacement de la station est susceptible d'évoluer au cours des différentes études. En effet, le fait de disposer d'une réserve foncière permettra de faciliter l'acquisition ou l'échange de terrain pour la station à créer.

2.5 PRODUCTION DE BOUES

Les boues issues des stations d'épuration sont centralisées sur les stations de Caumont et de Saint-Lizier qui possèdent une filière de traitement des boues. Ces boues liquides sont épaissies puis déshydratées sur filtre à bandes afin de les rendre pâteuses (siccité environ 13 % de matières sèches).

Ces boues sont valorisées directement par épandage ou après compostage sur une plate-forme située à Roquefort / Garonne (31).

Avant épandage ou compostage, des analyses et contrôles réguliers sont réalisés pour valider la conformité aux normes et l'absence de tout composé toxique ou métallique. Toutes les analyses effectuées sur les boues du Service des Eaux du Couserans ont été conformes aux normes en vigueur.

Indicateur D 203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Stations	Stations de destination	Boues évacuées en m³ 2024	Boues évacuées Production de MS en t 2024
Bethmale	Caumont	210	5,46
Prat	Caumont	179	5,3
Lacave	Caumont	75	3,45
Rimont Village	Saint-Lizier	65,42	3,21
Rimont Lasserre	Saint-Lizier	54	2,484
Soueix	Saint-Lizier	92	4,416
Caumont	compostage - Fertigaronne	267,72	29,181
Saint-Lizier	compostage - Fertigaronne	935,1	139,33

Les boues des « petites » stations (toutes sauf Saint Lizier et Caumont) sont déshydratées sur la station de Caumont et de Saint Lizier.

Les quantités de boues traitées en compostage en 2024 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **139.33** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **29.181** tonnes de matières sèches

Indicateur P206.3 : Boues évacuées selon des filières conformes : 100%

Le contexte COVID a largement impacté notre activité.

Sur l'assainissement, la filière d'épandage agricole qui prenait en compte la majorité du volume de nos boues produites a été complètement stoppée depuis le début la pandémie (Mars 2020). Depuis cette date, notre seule filière est le compostage des boues, qui, si elle nous a permis de pouvoir continuer à fonctionner, a un impact budgétaire important et durable.

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Communes	abonnés assnt 2021	abonnés assnt 2022	abonnés assnt 2023	abonnés assnt 2024	volume assnt 2021	volume assnt 2022	volume assnt 2023	volume assnt 2024
Antras	68	71	70	69	2793 m³	1075 m³	1206 m³	1118 m³
Bethmale	10	11	175	173	7983 m³	7794 m³	8238 m³	10023 m³
Caumont	134	133	134	136	32620 m³	30105 m³	27950 m³	28132 m³
Cescau	113	112	114	113	9281 m³	8553 m³	4034 m³	6007 m³
Eycheil	222	225	226	226	15357 m³	15431 m³	13989 m³	12704 m³
Fabas	45	46	46	46	6092 m³	5803 m³	7139 m³	7292 m³
Gajan	54	54	55	57	5252 m³	5412 m³	3930 m³	4312 m³
Lacave	80	79	75	80	4698 m³	4721 m³	3912 m³	4280 m³
Lorp	509	511	511	512	70341 m³	67478 m³	70406 m³	77097 m³
Massat	281	281	281	283	17908 m³	19325 m³	15876 m³	16010 m³
Mercenac	55	54	53	53	4344 m³	4361 m³	2840 m³	3409 m³
Montjoie	153	150	150	151	14370 m³	14344 m³	13200 m³	13001 m³
Moulis	123	124	124	123	8365 m³	6805 m³	6985 m³	6494 m³
Prat Bx	377	383	360	386	28815 m³	28208 m³	25850 m³	30194 m³
Rimont	167	166	170	171	11156 m³	10816 m³	9486 m³	9825 m³
St Girons	3052	3073	3087	3097	316531 m³	281412 m³	286752 m³	283056 m³
St-Lizier	654	658	659	670	62315 m³	63474 m³	56942 m³	57494 m³
SteCroix	111	112	112	112	10290 m³	10094 m³	9290 m³	9178 m³
Sentein	174	173	170	169	5927 m³	4969 m³	4822 m³	4206 m³
Soueix	25	24	24	24	2468 m³	2292 m³	2212 m³	1994 m³
Taurignan Castet	40	41	40	40	2522 m³	1509 m³	1673 m³	1616 m³
TOTAL	6447	6481	6636	6691	639428 m³	593981 m³	576732 m³	587442 m³

Il convient de noter que ces chiffres n'englobent pas les gros consommateurs qui relèvent d'une convention de rejet avec le Service des Eaux, à savoir :

- l'hôpital « Jean Ibanès »,
- l'abattoir du Couserans.

La participation financière de ces établissements est basée sur le volume d'eau et la charge polluante rejetée.

La tendance générale est toutefois à la baisse des volumes assainis sur plusieurs années, malgré l’augmentation du nombre d’abonnés.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L’ASSAINISSEMENT

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, la tarification appliquée est de type binôme et comprend :

- *une part fixe* : abonnement pour l'accès au service : **74 € HT**
- *une part variable* : proportionnelle au volume d'eau consommée : **1,58 € HT/m³**

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés en fin d'année, pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante.

Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l’équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1^{er} Janvier 2018, les tarifs évoluent progressivement pour converger vers un tarif unique.

TARIFS ASST 2024			
	Abonnement	Consommation	Modernisation
ANTRAS	74 € HT/An	1,12 € HT/m3	0.25 € HT/m3
CESCAU	74 € HT/An	1,34 € HT/m3	0.25 € HT/m3
MASSAT	74 € HT/An	1,34 € HT/m3	0.25 € HT/m3
SENTEIN	74 € HT/An	1,20 € HT/m3	0.25 € HT/m3

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance collecte* de l’Agence de l’Eau s’élève à **0.25 €/m³** en 2024.
- *La TVA* : Une TVA de 10% s'applique sur la tarification de l'assainissement et le prélèvement obligatoire.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 m³

Indicateur D204.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120m³ : 2.69 € TTC/m³.

Le coût global (eau + assainissement) pour une consommation d’eau de 120 m³ est détaillé en annexe n°3. Il atteint (pour ceux qui bénéficient du service de l’assainissement) sur l’année 2024 : **648.32 € TTC**.

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au CA 2024 s'élèvent à 1 666 673,19 €, constitué de recettes directes hors redevances.

2.2 LES TRAVAUX

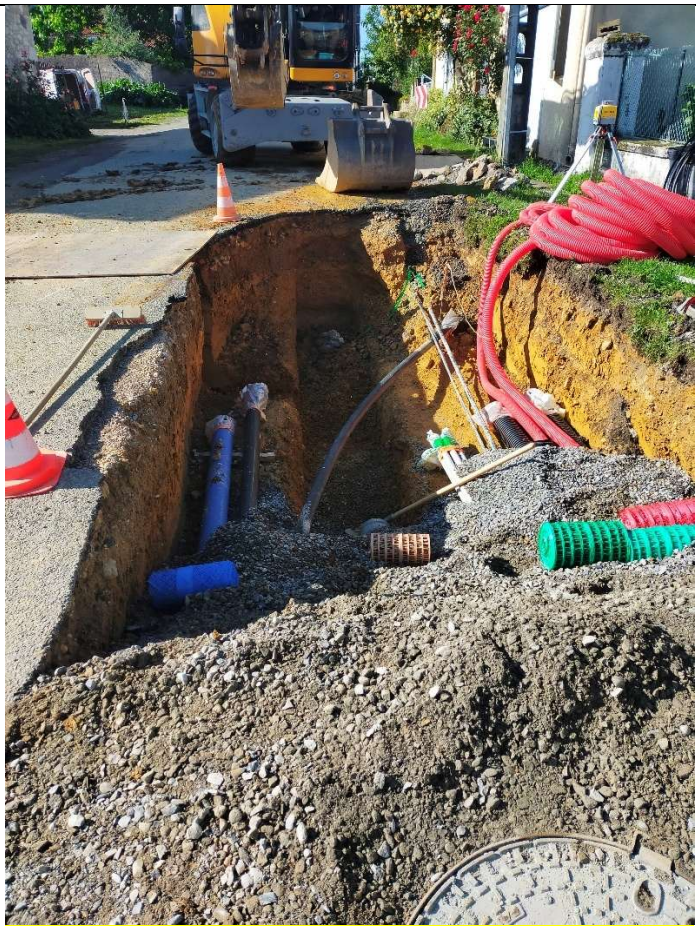
Travaux d'investissement réalisés en 2024

Opération	Réalisé
- Travaux sur stations et postes opération 11	8 065,63 €
- Travaux sur réseaux opération 12	123 116,61 €
- Etuds diverses opération 13	10 160,00 €
- Travaux Assainissement tranche 2017 opération 51	903 484,05 €
- Travaux Assainissement OP Exceptionnelles Hors Schéma Directeur opération 53	675 854,58 €
- Travaux Assainissement tranche 3 opération 54	1 737,50 €
Travaux système assainissement Saint Lizier opération 55	- €
- Divers	2 678,78 €
TOTAL	1 725 097,15 €

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et postes de pompage) : 74 514,87 € HT



**Création du réseau d'assainissement sur
Bonrepaux**



**Création du réseau d'assainissement +
coordination avec réseaux secs sur Lasserre**



Chemisage du réseau rive gauche du Salat sur Saint Giron

2.3 LA DETTE

Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette : 0.8 an

La dette était très faible au niveau du Service des Eaux du Couserans, avant la création du service au sein de la Communauté de Communes. Malgré l'intégration des 11 nouvelles communes en 2018 qui, pour certaines, avaient une dette, le niveau d'endettement du service est faible (de l'ordre de 46 € par abonné) et la capacité de désendettement est de moins de 1 an.

	Année 2023	Année 2024
Dette au 1er janvier :	331 433,63 €	323 302,43 €
Dette au 31 décembre :	323 302,43 €	305 240,26 €
	Année 2023	Année 2024
Annuité versée dans l'année :	29 037,46 €	30 581,11 €
- dont amortissement :	17 667,16 €	18 062,17 €
- dont intérêts :	11 370,30 €	12 518,94 €

Le schéma directeur qui a été voté en 2011, représente un total de 17 millions d'euros dont 13 millions vont être consacrés au développement des systèmes d'assainissement collectifs sur les villages qui n'en sont pas encore dotés.

PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées, après délibération, a pris la compétence Eau et Assainissement en intégrant le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que 11 communes qui assuraient le service en régie communale.

Historiquement le SPANC du Syndicat des Eaux du Couserans était composé de 41 communes (Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2004).

Au 1^{er} janvier 2018, le SPANC du Service des Eaux du Couserans regroupe 51 communes (La commune haut garonnaise d'Escoulis n'en fait plus partie).

La Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses différents textes d'application, ont renforcé la lutte contre la pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. Cette Loi a également redéfini le rôle des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En effet, la Loi sur l'Eau a souhaité agir sur l'impact des installations individuelles d'assainissement en imposant de vérifier le bon entretien de l'installation, et en édictant des règles de conception précises des nouvelles installations en adéquation avec la nature et la configuration du terrain.

Les communes avaient l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome. Les communes de Massat et de Montagne ont cette procédure à régulariser (délibération manquante). Pour la commune de Le Port, la procédure avait été initiée mais non réalisée. Cette procédure va être menée par le service.

Ce service a pour missions obligatoires :

- Pour les installations neuves (permis de construire ou réhabilitation), d'assurer le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux, et ce conformément à l'arrêté du 7/03/2012 modifiant les arrêtés du 07/09/2009 qui fixent les modalités de ces contrôles et les prescriptions techniques applicables aux installations nouvelles. Ces arrêtés sont venus apporter des modifications réglementaires par rapport à ceux du 6 mai 1996. Ils ont d'une part, précisé les conditions d'exécution des missions du SPANC et d'autre part, ouvert la mise en œuvre à de nouvelles filières en donnant les modalités de validations de ces dernières. Il est à souligner que toute nouvelle filière, pour être reconnue comme réglementaire, devra être titulaire d'un agrément paru au Journal Officiel de la République.

- Pour les installations existantes, d'effectuer le diagnostic des dispositifs en place et de vérifier leur bon fonctionnement par le biais d'un contrôle périodique, selon l'arrêté du 27/04/2012 fixant les modalités du contrôle. Il est précisé,

- en cas d'absence d'installation pour une habitation occupée, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dans les meilleurs délais sous peine de mise en demeure ;
- en cas d'absence d'installation pour une habitation vacante, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dès occupation des lieux ;
- en cas de non-conformité de l'installation et si elle représente un danger pour la sécurité des personnes (possibilité de contact avec tout ou partie des eaux usées), la mise en conformité doit être réalisée dans un délai de quatre ans à partir de la date du contrôle.

- Cas particuliers d'une habitation située dans une zone d'assainissement collectif futur :

L'application de la réglementation en vigueur reste obligatoire en matière de traitement des eaux usées : une filière d'assainissement non collectif doit permettre d'effectuer le traitement des effluents avant leur rejet au milieu superficiel, et ce, selon les possibilités de la surface disponible. De plus, le propriétaire est tenu de maintenir en bon état de fonctionnement ses ouvrages d'assainissement non collectif (attestation de vidange...).

- Cas particulier de la vente d'un bien immobilier :

Conformément à la loi portant l'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, doit fournir dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

Ce document est réalisé pour évaluer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement (article L2224-8 du CGCT). En l'absence de ce diagnostic (ou daté de plus de trois ans), un nouveau diagnostic doit être réalisé à la charge du propriétaire Loi grenelle 2 (Art. 160).

Ces articles précisent également qu'en cas de non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Ces compétences de contrôles peuvent être déléguées à un établissement intercommunal, en l'occurrence ici, elles reviennent par délégation au Service des Eaux du Couserans, et ne peuvent être réalisées par une tierce personne. En revanche, le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique n'est pas transférable. Cela implique qu'il revient au maire de faire appliquer les mises en conformités nécessaires sur son territoire communal et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent survenir ponctuellement.

Indicateur D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 108

2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE

Le service concerne environ 8000 abonnés, c'est-à-dire l'ensemble des habitations ou immeubles assimilés rejetant des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement.

Le détail de la répartition des abonnés par commune ainsi que la population desservie par le service figurent dans le tableau page suivante.



Indicateur D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public l'assainissement non collectif : Tableau ci-après

	NBRE Abonnement ANC omega 2024	Nbre log rp INSEE 2022	Nbre log rs INSEE 2022	Ratio Nbre habitant / Nbre d'installation
ALOS	189	68	143	2
ANTRAS	0	47	44	0
ARRIEN EN BETHMALE	194	64	134	2
AUCAZEIN	87	34	45	2
BAGERT	43	21	13	2
BARJAC	28	17	10	2
BEDEILLE	50	38	13	2
BETCHAT	243	169	62	2
BETHMALE	16	52	137	2
CAUMONT	37	155	11	2
CAZAVET	146	101	45	2
CESCAU	22	76	64	2
CERIZOLS	89	71	15	2
CLERMONT	60	55	12	2
CONTRAZY	42	32	10	2
ENCOURTIECH	63	46	13	2
ENGOMER	245	153	62	2
ERP	103	73	54	2
EYCHEIL	83	261	18	2
FABAS	144	135	45	3
GAJAN	115	143	16	2
LACAVE	19	61	32	2
LACOURT	210	104	134	2
LASSERRE	167	104	39	2
LESCURE	263	221	30	2
LORP-SENTARAILLE	285	648	44	2
MASSAT	535	375	518	2
MAUVEZIN-DE-PRAT	48	46	8	3
MAUVEZIN-DE-SAINT-E-CROIX	26	25	1	2
MERCENAC	150	147	31	2
MERIGON	70	51	14	2
MONTAGAGNE	37	29	10	3
MONTARDIT	126	102	19	2
MONTEGUT-EN-COUSERANS	39	37	8	2
MONTELS	116	72	13	2
MONTESQUIEU-AVANTES	123	106	19	3
MONTGAUCH	78	58	12	2
MONTJOIE-EN-COUSERANS	469	486	83	2
MOULIS	459	393	152	2
LE PORT	371	97	307	2
PRAT-BONREPAUX	125	399	85	2
RIMONT	185	266	79	2
RIVERENERT	226	94	152	2
SAINT-E-CROIX-VOLVESTRE	297	306	96	2
SAINT-GIRONS	261	3337	293	2
SAINT-LIZIER	131	615	139	2
SENTEIN	191	92	313	2
SOUEIX-ROGALLE	395	215	251	2
TAURIGNAN-CASTET	60	76	16	2
TAURIGNAN-VIEUX	132	103	14	2
TOURTOUSE	125	75	33	2
TOTAL	7718	10551	3911	2

3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI

Afin de traiter au mieux les demandes d'autorisations d'urbanisme, une procédure pour le dépôt des dossiers a été mise en place en 2005 avec les mairies et les services de la DDT, permettant la validation en amont du projet d'assainissement des pétitionnaires.

Compte tenu des nouvelles procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, il convient impérativement que les projets d'assainissement aient été validés par le Service des Eaux avant le dépôt du dossier de permis de construire, sinon celui-ci doit être déclaré incomplet par la commune. Ce contrôle réalisé par le SPANC constitue le « Contrôle Conception Implantation ».

A l'issue de ce premier contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

Bilan d'activité sur l'année 2024

Nombre de « Contrôle Conception Implantation » validés en 2024

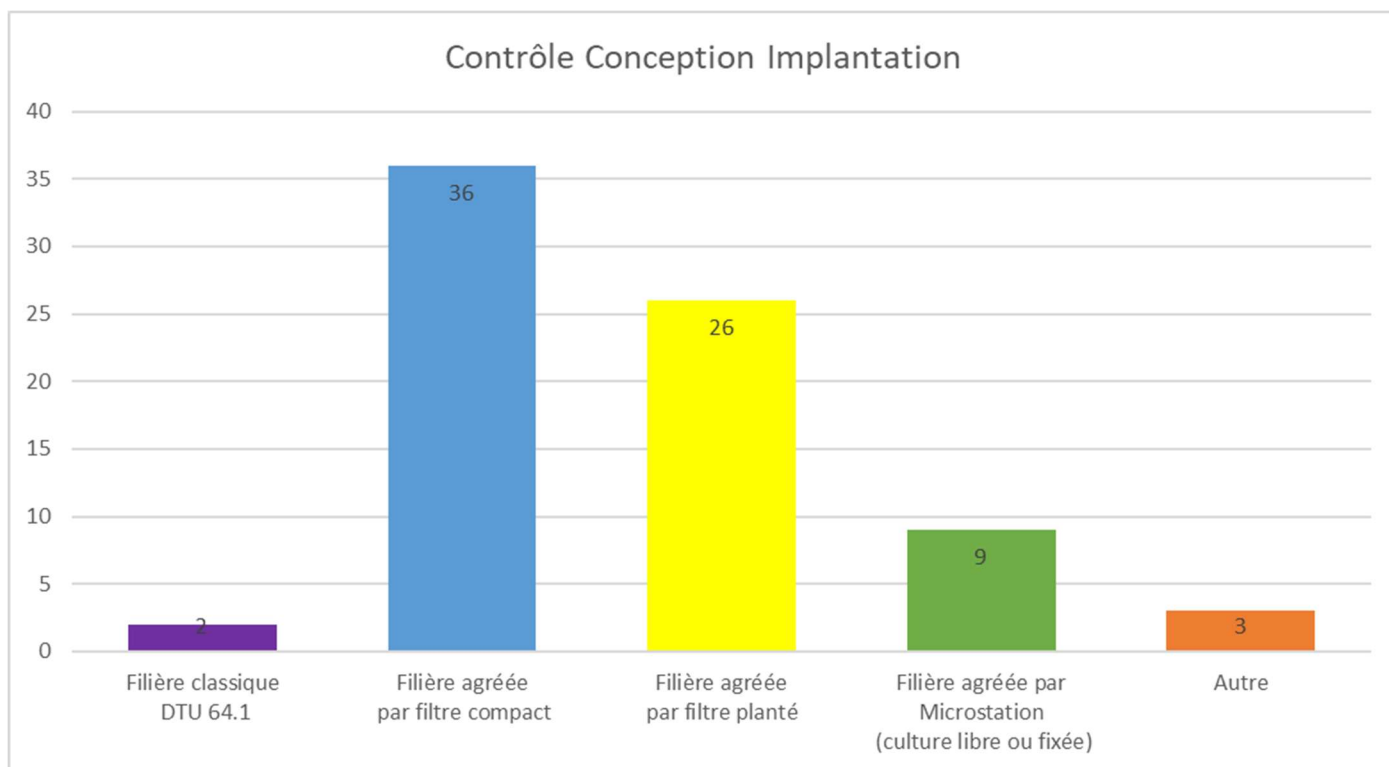
Indicateur P301.3 :

Taux de conformité des dispositifs
d'assainissement non collectif.

Commune	Nbre de CCI	Conformité
ALOS	1	1
ARRIEN-EN-BETHMALE	6	6
AUCAZEIN	1	1
BARJAC	1	1
BEDEILLE	2	2
BIERT	1	1
CAUMONT	1	1
CERIZOLS	2	2
CESCAU	2	2
CLERMONT	1	1
ENGOMER	1	1
ERCE	1	1
ERP	2	2
FABAS	1	1
GAJAN	1	1
LACOURT	2	2
LASSERRE	1	1
LE PORT	5	5
LESCURE	2	2
LORP-SENTARAILLE	1	1
MASSAT	4	4
MERCENAC	2	2
MONTELS	3	3
MONTJOIE-EN-COUSERANS	2	2
MOULIS	5	5
PRAT-BONREPAUX	1	1
RIMONT	3	3
RIVERENERT	3	3
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	1	1
SAINT-GIRONS	3	3
SAINT-LIZIER	3	3
SENTEIN	3	3
SOUETX-ROGALLE	5	5
TAURIGNAN-CASTET	1	1
TAURIGNAN-VIEUX	2	2
	76	76

Répartition des filières choisies par les pétitionnaires dans les « Contrôle Conception Implantation » validés en 2024 :

Commune	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)	Autre
ALOS	0	0	1	0	0
ARRIEN-EN-BETHMALE	0	4	2	0	0
AUCAZEIN	0	1	0	0	0
BARJAC	0	0	1	0	0
BEDEILLE	0	1	1	0	0
BIERT	0	0	0	1	0
CAUMONT	0	1	0	0	0
CERIZOLS	0	2	0	0	0
CESCAU	0	0	2	0	0
CLERMONT	0	1	0	0	0
ENGOMER	0	0	1	0	0
ERCE	0	1	0	0	0
ERP	0	1	1	0	0
FABAS	0	1	0	0	0
GAJAN	0	1	0	0	0
LACOURT	0	1	0	0	1
LASSERRE	0	0	1	0	0
LE PORT	1	2	1	0	1
LESCURE	0	2	0	0	0
LORP-SENTARAILLE	0	1	0	0	0
MASSAT	0	1	2	0	1
MERCENAC	0	2	0	0	0
MONTELS	0	2	0	1	0
MONTJOIE-EN-COUSERANS	0	1	1	0	0
MOULIS	1	1	1	2	0
PRAT-BONREPAUX	0	0	0	1	0
RIMONT	0	1	1	1	0
RIVERENERT	0	0	3	0	0
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	0	0	1	0	0
SAINT-GIRONS	0	1	2	0	0
SAINT-LIZIER	0	1	0	2	0
SENTEIN	0	1	2	0	0
SOUEIX-ROGALLE	0	4	1	0	0
TAURIGNAN-CASTET	0	0	1	0	0
TAURIGNAN-VIEUX	0	1	0	1	0
	2	36	26	9	3



4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE

Lorsque le permis de construire est accepté, le SPANC doit être averti au moins une semaine en amont du démarrage du chantier de l'assainissement individuel afin de procéder dans les meilleures conditions possibles au Contrôle de Bonne Exécution des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Ce contrôle permet d'attester l'adéquation de la filière posée avec le projet validé au niveau du Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI) et la bonne exécution des travaux par rapport aux règles de l'art.

Cette visite de contrôle de terrain donne lieu à un rapport de « Contrôle de Bonne Exécution des ouvrages ANC » récapitulant l'ensemble de l'installation posée, ses caractéristiques techniques et l'état de la bonne exécution.

A l'issue de ce second contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.



Bilan d'activité sur l'année 2024

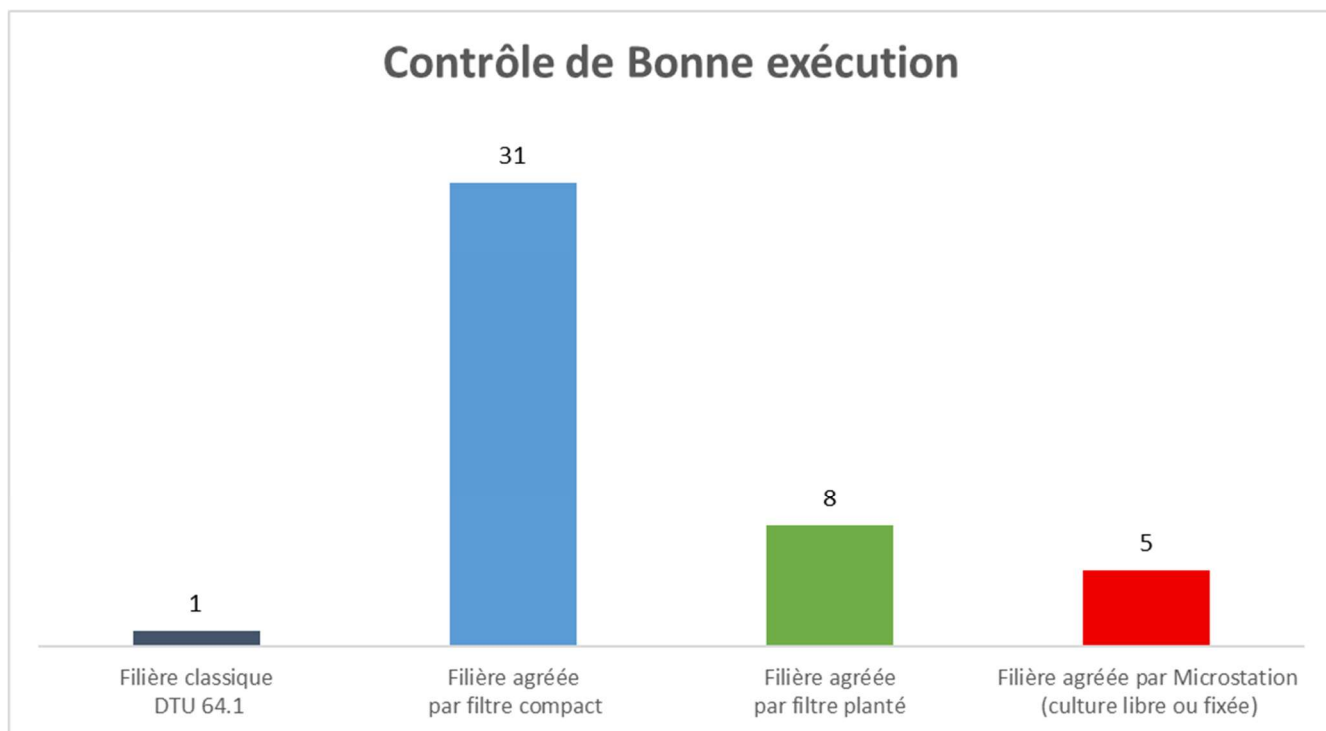
Nombre de « Contrôle Bonne Exécution » validés en 2024

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Communes	Nbre de CBE	Conformité
ALOS	2	2
BETHMALE	1	1
CERIZOLS	1	1
CESCAU	1	1
CONTRAZY	1	1
ERP	3	3
GAJAN	1	1
LASSERRE	3	3
LESCURE	1	1
LORP-SENTARAILLE	1	1
MASSAT	1	1
MAUVEZIN-DE-PRAT	1	1
MERIGON	1	1
MONTESQUIEU-AVANTES	1	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	1	1
MOULIS	4	4
PRAT-BONREPAUX	1	1
RIMONT	4	4
RIVERENERT	2	2
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	3	3
SAINT-GIRONS	2	2
SENTEIN	2	2
SOUeix-ROGALLE	2	2
TAURIGNAN-CASTET	1	1
TAURIGNAN-VIEUX	2	2
TOURTOUSE	2	2
	45	45

Répartition des filières installées et vérifiée par le SPANC lors des « Contrôle de Bonne Exécution » en 2024

Communes	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)
ALOS	0	2	0	0
BETHMALE	0	1	0	0
CERIZOLS	0	1	0	0
CESCAU	0	0	1	0
CONTRAZY	0	0	1	0
ERP	0	2	1	0
GAJAN	0	1	0	0
LASSERRE	0	3	0	0
LESCURE	0	1	0	0
LORP-SENTARAILLE	0	1	0	0
MASSAT	0	0	1	0
MAUVEZIN-DE-PRAT	0	1	0	0
MERIGON	0	0	0	1
MONTESQUIEU-AVANTES	0	0	1	0
MONTJOIE-EN-COUSERANS	0	1	0	0
MOULIS	0	4	0	0
PRAT-BONREPAUX	0	1	0	0
RIMONT	0	2	0	2
RIVERENERT	1	1	0	0
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	0	1	1	1
SAINT-GIRONS	0	2	0	0
SENTEIN	0	1	1	0
SOUEIX-ROGALLE	0	2	0	0
TAURIGNAN-CASTET	0	1	0	0
TAURIGNAN-VIEUX	0	1	0	1
TOURTOUSE	0	1	1	0
	1	31	8	5



5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Le SPANC réalise la mission et obligation de base qui pesait précédemment sur la commune, à savoir le contrôle des installations existantes pour vérifier leur bon fonctionnement.

Ce contrôle s'effectue dans un cadre réglementaire défini par des arrêtés ministériels.

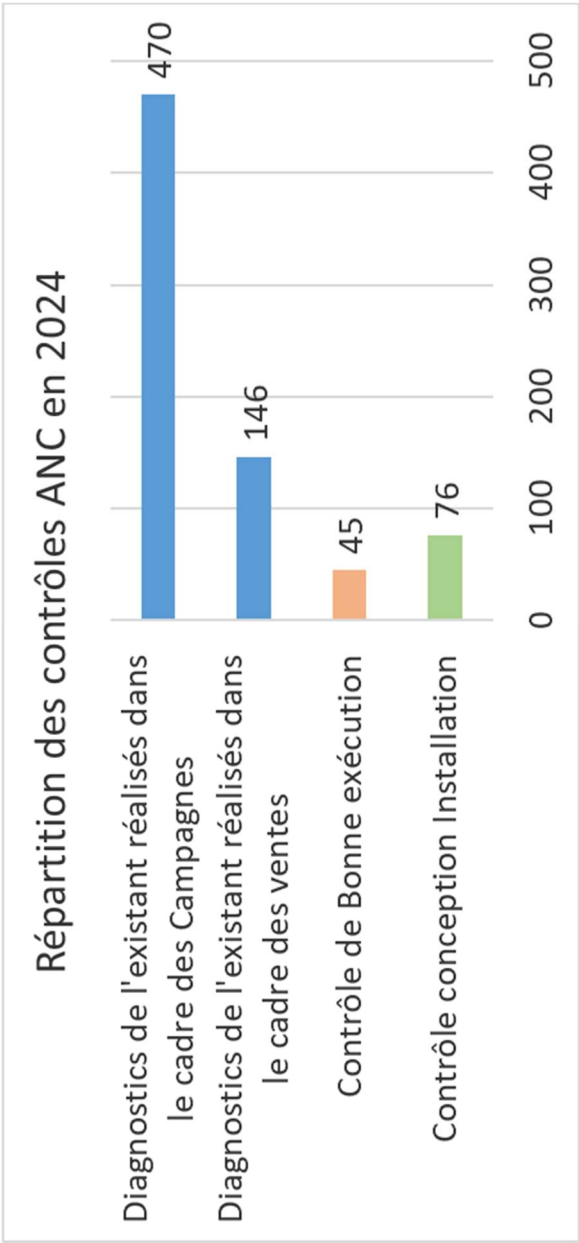
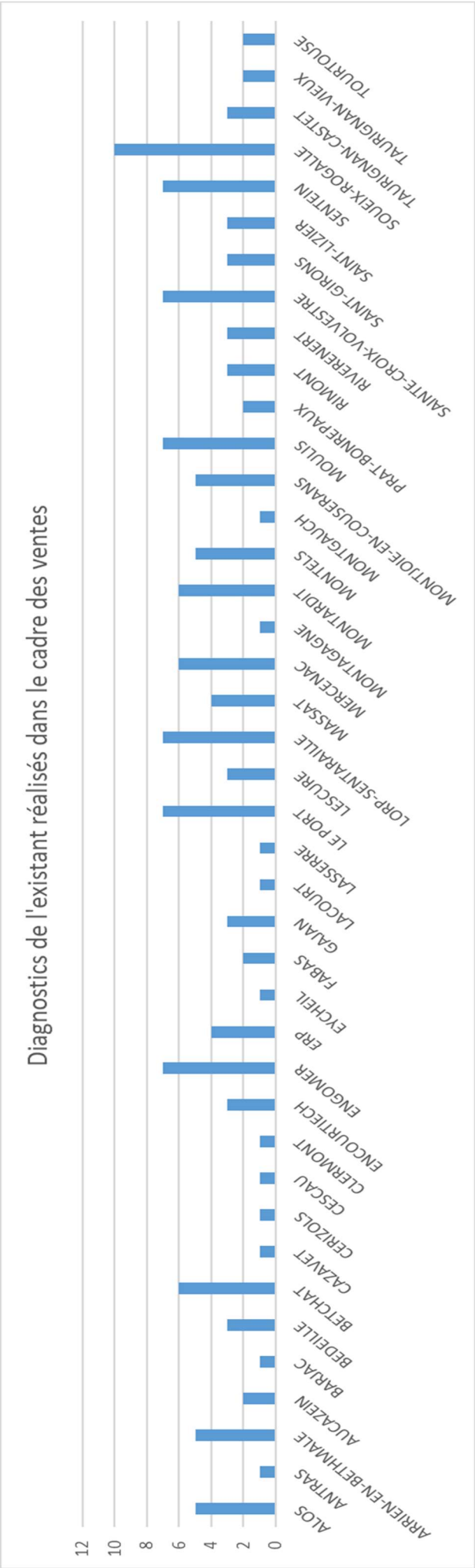
Il est important de rappeler que le SPANC n'a pas de pouvoir coercitif. Nous nous efforçons, outre notre rôle de contrôle, d'apporter le maximum de conseils et d'aides aux propriétaires de ces installations d'ANC.

Bilan d'activité sur l'année 2024

Nombre de « Diagnostic de l'existant » réalisés en 2024

Il a été réalisé un total de 146 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

communes	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des ventes	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des Campagnes
ALOS	5	
ANTRAS	1	
ARRIEN-EN-BETHMALE	5	
AUCAZEIN	2	
BARJAC	1	
BEDEILLE	3	
BETCHAT	6	
CAZAVET	1	
CERIZOLS	1	
CESCAU	1	
CLERMONT	1	
ENCOURTIECH	3	
ENGOMER	7	
ERP	4	
EYCHEIL	1	
FABAS	2	
GAJAN	3	
LACOURT	1	
LASSERRE	1	
LE PORT	7	
LESCURE	3	
LORP-SENTARAILLE	7	
MASSAT	4	365
MERCENAC	6	
MONTAGAGNE	1	
MONTARDIT	6	
MONTELS	5	
MONTGAUCH	1	
MONTJOIE-EN-COUSERANS	5	
MOULIS	7	
PRAT-BONREPAUX	2	
RIMONT	3	
RIVERENERT	3	
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	7	
SAINT-GIRONS	3	
SAINT-LIZIER	3	
SENTEIN	7	
SOUEIX-ROGALLE	10	
TAURIGNAN-CASTET	3	
TAURIGNAN-VIEUX	2	105
TOURTOUSE	2	
Total général	146	470



Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.**Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 57.5 %**

Commune	Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes		Installation non conforme ne présentant pas un risque pour la santé des personnes		Absence de non-conformité		TOTAL
	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	
ALOS	133	63,3%	43	20,5%	34	16,2%	210
ARRIEN-EN-BETHMALE	14	70,0%	4	20,0%	2	10,0%	20
AUCAZEIN	7	38,9%	7	38,9%	4	22,2%	18
BAGERT	15	38,5%	19	48,7%	5	12,8%	39
BARJAC	13	56,5%	6	26,1%	4	17,4%	23
BEDEILLE	19	41,3%	19	41,3%	8	17,4%	46
BETCHAT	123	48,4%	80	31,5%	51	20,1%	254
BETHMALE	6	37,5%	2	12,5%	8	50,0%	16
CAUMONT	6	16,7%	24	66,7%	6	16,7%	36
CAZAVET	85	58,6%	39	26,9%	21	14,5%	145
CERIZOLS	45	49,5%	29	31,9%	17	18,7%	91
CESCAU	3	60,0%	0	0,0%	2	40,0%	5
CLERMONT	31	56,4%	10	18,2%	14	25,5%	55
CONTRAZY	21	47,7%	14	31,8%	9	20,5%	44
ENCOURTIECH	29	47,5%	26	42,6%	6	9,8%	61
ENGOMER	23	59,0%	10	25,6%	6	15,4%	39
ERP	32	29,6%	54	50,0%	22	20,4%	108
EYCHEIL	40	47,6%	26	31,0%	18	21,4%	84
FABAS	56	37,8%	63	42,6%	29	19,6%	148
GAJAN	16	16,0%	43	43,0%	41	41,0%	100
LACAVE	8	42,1%	6	31,6%	5	26,3%	19
LACOURT	146	61,6%	63	26,6%	28	11,8%	237
LASSERRE	65	46,1%	42	29,8%	34	24,1%	141
LE PORT	46	62,2%	18	24,3%	10	13,5%	74
LESCURE	55	21,7%	126	49,8%	72	28,5%	253
LORP-SENTARAILLE	32	12,5%	164	63,8%	61	23,7%	257
MAUVEZIN-DE-PRAT	15	33,3%	17	37,8%	13	28,9%	45
MASSAT	162	38,1%	211	49,6%	52	12,2%	425
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	8	27,6%	15	51,7%	6	20,7%	29
MERCENAC	66	44,9%	45	30,6%	36	24,5%	147
MERIGON	27	37,5%	31	43,1%	14	19,4%	72
MONTAGAGNE	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	3
MONTARDIT	58	45,7%	36	28,3%	33	26,0%	127
MONTÉGUT-EN-COUSERANS	13	30,2%	19	44,2%	11	25,6%	43
MONTELS	10	66,7%	1	6,7%	4	26,7%	15
MONTESQUIEU-AVANTES	48	40,0%	52	43,3%	20	16,7%	120
MONTGAUCH	44	53,0%	24	28,9%	15	18,1%	83
MONTJOIE-EN-COUSERANS	199	43,4%	132	28,8%	127	27,7%	458
MOULIS	254	45,4%	227	40,6%	78	14,0%	559
PRAT-BONREPAUX	35	29,4%	59	49,6%	25	21,0%	119
RIMONT	58	34,5%	64	38,1%	46	27,4%	168
RIVERNERT	112	48,7%	81	35,2%	37	16,1%	230
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	141	46,4%	92	30,3%	71	23,4%	304
SAINT-GIRONS	65	28,4%	125	54,6%	39	17,0%	229
SAINT-LIZIER	64	48,9%	56	42,7%	11	8,4%	131
SENTEIN	17	47,2%	12	33,3%	7	19,4%	36
SOUEIX-ROGALLE	187	47,5%	153	38,8%	54	13,7%	394
TAURIGNAN-CASTET	39	59,1%	8	12,1%	19	28,8%	66
TAURIGNAN-VIEUX	62	46,3%	38	28,4%	34	25,4%	134
TOURTOUSE	42	34,1%	55	44,7%	26	21,1%	123
Total	2797	42,5%	2491	37,8%	1295	19,7%	6583

6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION

• CHARTE POUR UN ENTRETIEN DE QUALITE

En juillet 2015 une « Charte pour un entretien de qualité des installations d’assainissement non collectif sur le Service des Eaux du Couserans » a été signée en association avec les hydrocureurs souhaitant adhérer à cette charte. La charte constitue un guide de bonnes pratiques des acteurs de l’assainissement non collectif et formalise l’engagement de chacun. Elle est établie sur la base d’un socle réglementaire incontournable. En accord avec les vidangeurs, le Service des Eaux du Couserans récupère les bons de vidanges sur les opérations menées sur ses communes adhérentes et les archive dans le dossier de l’abonné correspondant.

Miquel SARL	4 place du Baléjou 09 200 Saint-Girons	05 34 09 04 72 vidange.miquel@wanadoo.fr
Vidange Charouveau	69 Ter rue Jacquard 09300 Lavelanet	05 61 01 28 04 gestion@charouveau.fr
Metge Vidange	27 rue Aristide Berges 31270 Cugnaux	05 61 56 23 96 p.ferrier@metge-vidanges.com
AS Couserans Pompage	Périsses 09190 Lorp-Sentaraille	06 72 66 34 36 ascouseranspompage@hotmail.com
Star Multiservices	36 rue des Eglantines 31130 Balma	06 60 48 82 85 contact@starmultiservices.fr

7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Le SPANC est également en charge de l’instruction des documents d’urbanisme concernant les possibilités d’alimentation en eau potable et les possibilités en matière d’assainissement, une activité en forte hausse. Dans le tableau ci-dessous sont comptés : Certificat d’Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis d’Aménager, Permis de construire en Assainissement Collectif.

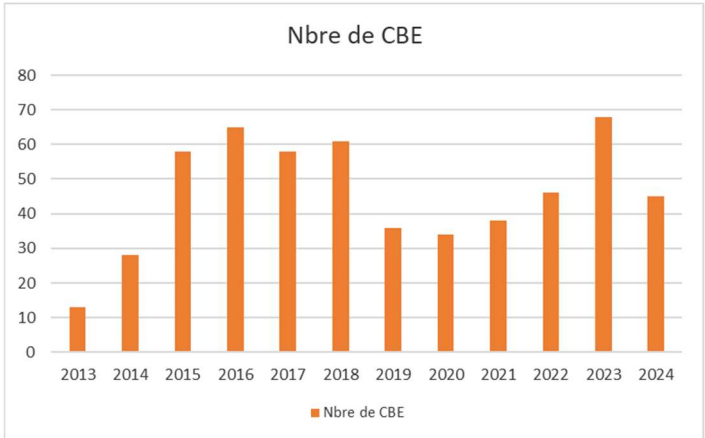
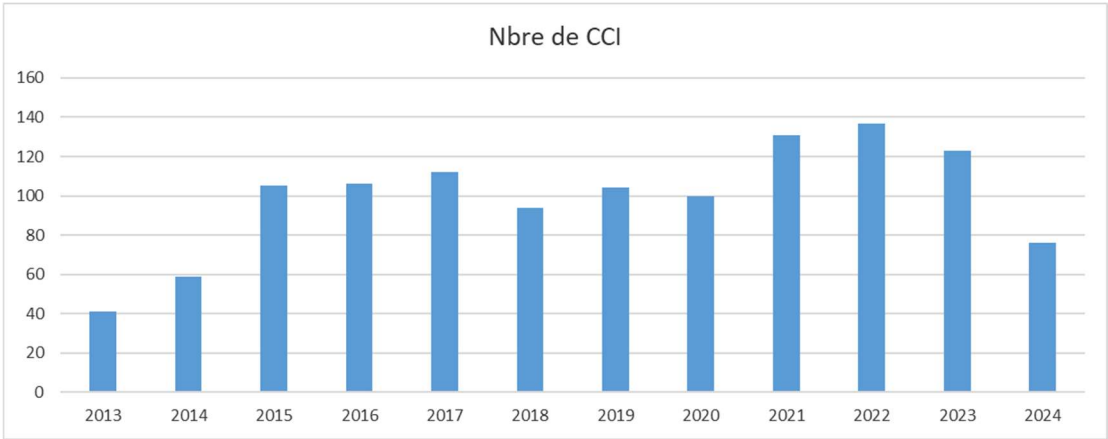
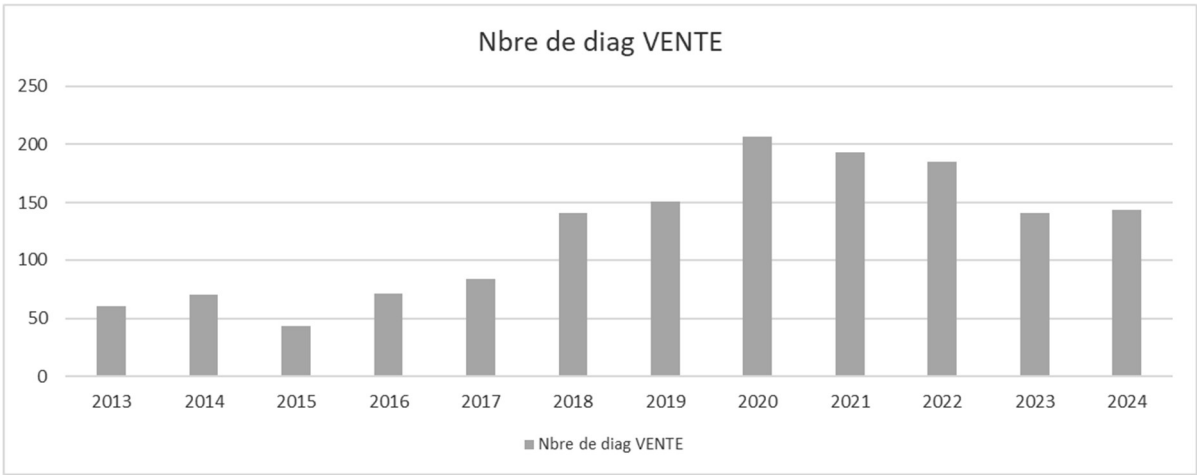
Communes	Nombre de réponses données
ALOS	2
ANTRAS	1
ARRIEN-EN-BETHMALE	5
AUCAZEIN	4
BEDEILLE	3
BETCHAT	5
BETHMALE	2
CAUMONT	5
CAZAVET	1
CESCAU	3
CLERMONT	2
CONTRAZY	1
ENCOURTIECH	3
ENGOMER	3
ERP	3
EYCHEIL	5
FABAS	4
GAJAN	6
LACAVE	4
LACOURT	3
LASSERRE	6
LE PORT	7
LESCURE	2
LORP-SENTARAILLE	11
MASSAT	5
MAUVEZIN-DE-SAINT-E-CROIX	3
MERCENAC	3
MERIGON	1
MONTARDIT	2
MONTELS	5
MONTESQUIEU-AVANTES	1
MONTGAUCH	3
MONTJOIE-EN-COUSERANS	10
MOULIS	15
PRAT-BONREPAUX	7
RIMONT	6
RIVERENERT	4
SAINT-E-CROIX-VOLVESTRE	3
SAINT-GIRONS	56
SAINT-LIZIER	21
SENTEIN	1
SOU-EIX-ROGALLE	4
TAURIGNAN-CASTET	2
TAURIGNAN-VIEUX	2
TOURTOUSE	2
USTOU	1
Total général	248

AVIS'AU est une plateforme de réception et de traitement des demandes d'avis relatif aux autorisations d'urbanisme. Elle a été mise en place fin 2023. Toutes nos réponses des communes dépendantes du service instructeur, le SDIAU, sont déposées depuis 2024 sur cette plateforme.

Soit un total de 248 dossiers sur les 51 communes adhérentes au Service des Eaux du Couserans, prestations réalisées sans redevance compensatoire.

A titre d'information, le travail pour l'instruction des Permis de Construire en Assainissement Non Collectif correspondent à l'instruction d'un Contrôle de Conception et d'Implantation, prestation dont le montant de la redevance correspond à celle d'un CCI.

	Nbre de CCI	Nbre de CBE	Nbre de diag VENTE
2013	41	13	60
2014	59	28	70
2015	105	58	43
2016	106	65	71
2017	112	58	84
2018	94	61	141
2019	104	36	151
2020	100	34	207
2021	131	38	193
2022	137	46	185
2023	123	68	141
2024	76	45	144



B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1- LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

Installation nouvelle :

- Contrôle de conception et d'implantation (CCI) : **120 € HT**

- Contrôle de bonne exécution (CBE) : **60 € HT**

Soit un total de 180 € HT

Installation existante :

- Contrôle diagnostic des installations existantes à la demande (ventes...) : **140 € HT**

- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :

Abonnement de 13 € HT/an, soit **104€ HT sur 8 ans**, qui est la périodicité choisie pour ces contrôles, prélevé sur les factures d'eau, et un coût ponctuel pour les non-abonnés de **130€ HT**

PARTIE 5 : CONCLUSION

EAU POTABLE

L'année 2024 a connu une pluviométrie globalement favorable avec une bonne répartition sur l'année, ce qui a conduit à une gestion plutôt sereine sur un plan quantitatif.

Les consommations 2024 sont équivalentes aux consommations 2023.

Des réflexions sont également en cours pour soulager le réseau d'eau potable des consommations non alimentaires lors des périodes de tension. Cela passera par une sensibilisation de la population pour être très réactive en cas de restriction, qui est précisée, à chaque reprise, par arrêté préfectoral (arrosage des pelouses, lavage des voitures...etc).

La tendance de fond reste une tendance à la baisse des consommations sur plusieurs années, qui, outre les phénomènes météo ponctuels, peut s'expliquer par le développement d'appareils électroménagers moins consommateurs en eau et par la vigilance grandissante des abonnés sur leur consommation d'eau, soit par conviction environnementale, soit par précaution pécuniaire.

Sur un plan qualitatif, le bilan des analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire est positif avec 94.8% d'analyses conformes (stable par rapport à 2023, et reste un très bon résultat). Les travaux de rationalisation des ressources et le suivi de l'entretien des captages et traitement en sont les principales raisons.

En matière d'investissement, l'enjeu principal, dans un contexte rural et montagnard, reste la gestion patrimoniale avec le renouvellement des réseaux, qui pour beaucoup ont été posés dans la période d'après-guerre avec une large part de financement de l'Etat. Désormais, ce sont essentiellement les ressources d'autofinancement basées sur le tarif de l'eau qui financent majoritairement le renouvellement du patrimoine, avec aussi un soutien du conseil départemental et de l'agence de l'eau en fonction des orientations et des appels à projets proposés.

En 2024, l'effort a été poursuivi avec des travaux portant sur près de 10 500 m de réseau (110 km en 10 ans), ce qui souligne que notre effort s'installe dans la durée.

Cette gestion patrimoniale, essentielle pour notre avenir, reste à maintenir sur les années futures pour rentrer dans un cycle de renouvellement perpétuel.

Il est à souligner que le Service des Eaux du Couserans a bénéficié du plan France Relance à l'issue de la période COVID. Ce plan, porté par l'agence de l'Eau, a aidé plusieurs dossiers de travaux de renouvellement de réseau avec des financements à hauteur de 30 %. Ce plan France Relance a été financé notamment par l'Etat français et par l'Union Européenne.

Sur un plan programmation, un travail de réflexion a été poursuivi en 2024 pour définir un cadre assurant à la fois visibilité et équité de traitement des communes sur l'ensemble du territoire. Des critères ont été élaborés et des indicateurs ont été construits pour quantifier les différents critères.

L'endettement du service reste faible (90 € par abonné) et sa capacité de désendettement très bonne (inférieure à 2 ans).

En 2024, la convergence tarifaire s'est poursuivie avec les 11 communes qui ont intégré le service en 2018.

L'équilibre financier du Service est favorable pour pouvoir soutenir une politique de gestion patrimoniale pérenne sur l'ensemble du territoire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Globalement nos résultats d'autosurveillance sont positifs. Il y a toutefois plusieurs points de vigilance et d'amélioration.

Tout d'abord l'introduction d'eau claire parasite et notamment d'eaux pluviales reste un sujet impactant en France de manière générale et en particulier sur nos installations. En effet, les réseaux sont très majoritairement construits sur un principe séparatif, mais des introductions d'eaux pluviales sont malheureusement constatées dans les réseaux d'eaux usées. Ce défaut conduit à générer des débordements des réseaux d'assainissement mais aussi des dysfonctionnements sur les stations de traitement des eaux usées qui ne sont pas conçues pour traiter de tels flux.

Ce point a été mesuré et mis en avant par le diagnostic effectué sur le système d'assainissement de Saint Lizier qui regroupe la zone agglomérée de Saint Giron, Saint Lizier, Lorp, Eycheil, Gajan, une partie de Montjoie et dont les effluents sont traités sur la station de Saint Lizier.

Une réflexion est en cours travailler sur le réseau pluvial qui a des interfaces avec le réseau d'assainissement en concertation avec les communes. La réflexion porte sur une étude groupée à ces communes pour mener un diagnostic de leur réseau pluvial, de façon à ce qu'elles puissent orienter leur choix d'investissements sur leur réseau pluvial.

Outre le bénéfice direct pour les communes dans le fonctionnement de leur réseau pluvial, ce travail aura indirectement des effets positifs sur le fonctionnement du réseau d'assainissement des eaux usées, en collectant une bonne partie des eaux qui rejoignent le réseau des eaux usées par défaut.

Des diagnostics sur les réseaux d'assainissement ont également été lancés sur Prat, Rimont et Massat.

Le Service des Eaux du Couserans dispose d'un schéma directeur d'assainissement qui permet de hiérarchiser les investissements selon une clé de choix objective et partagée avec les partenaires institutionnels. Le schéma directeur se base sur les zonages d'assainissement établis sur chaque commune.

La clé de choix s'appuie sur 5 paramètres : l'aspect salubrité publique, l'aspect environnemental, le coût, les possibilités des parcelles à pouvoir être dotées d'assainissement collectif, les perspectives de développement d'urbanismes exprimées par la commune. Ces 5 paramètres sont pondérés et la liste ci-dessus présente les paramètres dans l'ordre de pondération décroissant. Ce choix de pondération avait fait l'objet d'un vote en 2011 et d'une validation de tous les partenaires institutionnels.

Une première phase regroupant les 5 premiers projets a été achevée avec les travaux d'assainissement sur le village de Bethmale, dont les installations sont opérationnelles en 2024.

La seconde phase qui regroupe 3 villages (Lacourt, Montjoie et Bonrepaux) a été lancée avec les études de maîtrise d'œuvre.

Un point d'attention particulier a été porté sur la coordination avec les communes de façon à entreprendre tous les travaux de manières conjointes (réseaux secs et humides, voirie et accessibilité) de façon à réduire les nuisances aux riverains mais aussi optimiser les dépenses de deniers publics. Ainsi, les travaux d'assainissement sur la commune de Lasserre ont également été amorcés avec comme objectif principal la coordination des travaux sur les réseaux secs (réseaux électriques haute et basse tension, gaines de réseau télécom...)

Les zonages des communes d'Engomer et de Le Port vont être respectivement modifiés et achevés.

Sur un plan quantitatif, à périmètre constant, les volumes facturés en assainissement en 2024 sont stables par rapport à 2023.

La tendance structurelle reste à la baisse des assiettes sur plus de 10 ans.

Sur un plan qualitatif, les eaux traitées sont globalement de bonne qualité et respectent les normes de rejet, même si l'introduction d'eau de pluie perturbe les performances des systèmes. Toutefois, des améliorations sont à porter sur Bethmale (ce qui dépend des travaux d'amélioration que doit engager la fromagerie qui est raccordée sur cette station), Saint Lizier qui reçoit beaucoup d'eau claire parasite et Rimont dont la réhabilitation est programmée.

Des investissements réguliers sont aussi réalisés sur nos stations, avec des renouvellements d'équipements et des réflexions sont menées pour optimiser les ouvrages.

Il est à noter que la réponse aux demandes d'urbanisme (permis de construire, CU, certificats de raccordement) occupe une place de plus importante en terme de temps dévolu à ces tâches.

Le coût du service reste globalement supérieur au coût moyen de l'assainissement sur le bassin Adour-Garonne.

Sur un plan financier, les investissements planifiés par l'intermédiaire du schéma directeur vont engendrer de lourdes dépenses. Le Service dispose d'une bonne assise financière qui va lui permettre de réaliser ces travaux planifiés.

L'endettement existant reste faible par ailleurs (51 € par abonné). La capacité de désendettement est très bonne (inférieure à 1 an).

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Service des Eaux du Couserans intervient pour un parc d'environ 7800 installations.

Le service poursuit sa mission sur le contrôle des installations neuves et le contrôle de l'existant.

Il est à rappeler que le SPANC n'a pas de pouvoir de Police (salubrité publique) qui reste détenu par le Maire. Nos techniciens interviennent en appui des communes avec un rôle technique de conseil en facilitant la médiation.

Le service intervient aussi sur les documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, déclaration de Travaux...), bien que cette activité ne soit pas rémunérée pour le Service.

Le contrôle sur les installations neuves reste sur un rythme supérieur à 2020 (qui était déjà en nette hausse par rapport aux années précédentes), avec 137 CCI (100 en 2020) et 46 CBE (34 en 2020).

En 2024, 499 diagnostics d'installations existantes ont été réalisés, dont 185 dans le cadre de vente de biens immobiliers.

Le taux de conformité des installations d'ANC est de 56.3%, ce qui signifie que 43.7 % des installations sont classées comme présentant un risque pour la santé des personnes ou l'environnement.

En 2024, une réflexion a été engagée pour améliorer le taux de conformité des installations ANC, notamment dans le cadre de vente où la Loi indique que pour les installations présentant un risque pour la santé des personnes ou l'environnement, les nouveaux acheteurs disposent d'un an pour réaliser les travaux. Or, force est cependant de constater qu'une grande part des nouveaux acheteurs ne respectent pas cette obligation alors même que le prix d'achat du bien a souvent été négocié à la baisse pour prendre en compte cette non-conformité sur le bien.

A cet effet notamment et sur plusieurs autres domaines, en 2021, le règlement de service de l'assainissement non collectif a été complètement rebâti et voté en Conseil communautaire pour une application sur toutes les communes qui le compose.

Outre ses missions obligatoires, le Service poursuit des actions de soutien de bon entretien des installations avec une démarche novatrice de charte ouverte aux entreprises de vidange qui peut mener à une optimisation intéressante des tarifs pour les particuliers.

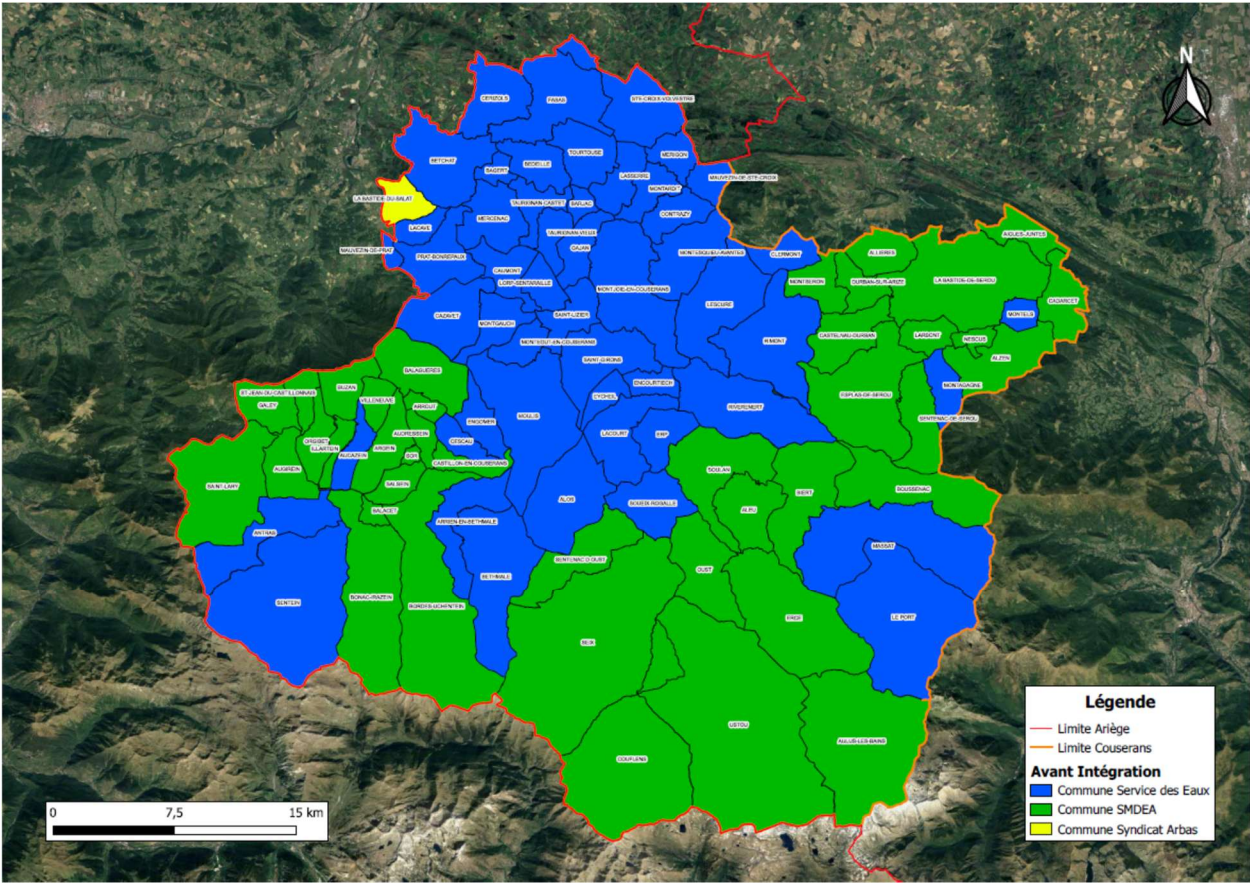
Site internet

Notre site internet <http://www.eauxducouserans.com/> a été lancé en 2016.

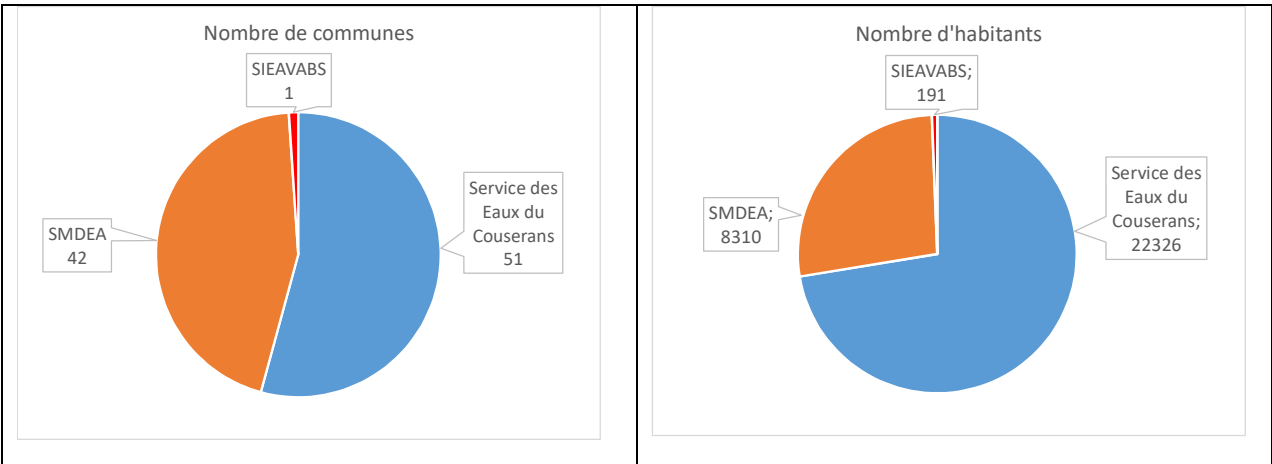
Il apparaît très bien référencé sur les moteurs de recherche. Il permet de trouver grand nombre d'informations facilitant notamment les démarches administratives.

CONCLUSION GENERALE

En 2024, l'exercice des compétences Eau potable et Assainissement sur la communauté de communes Couserans-Pyrénées était le suivant :

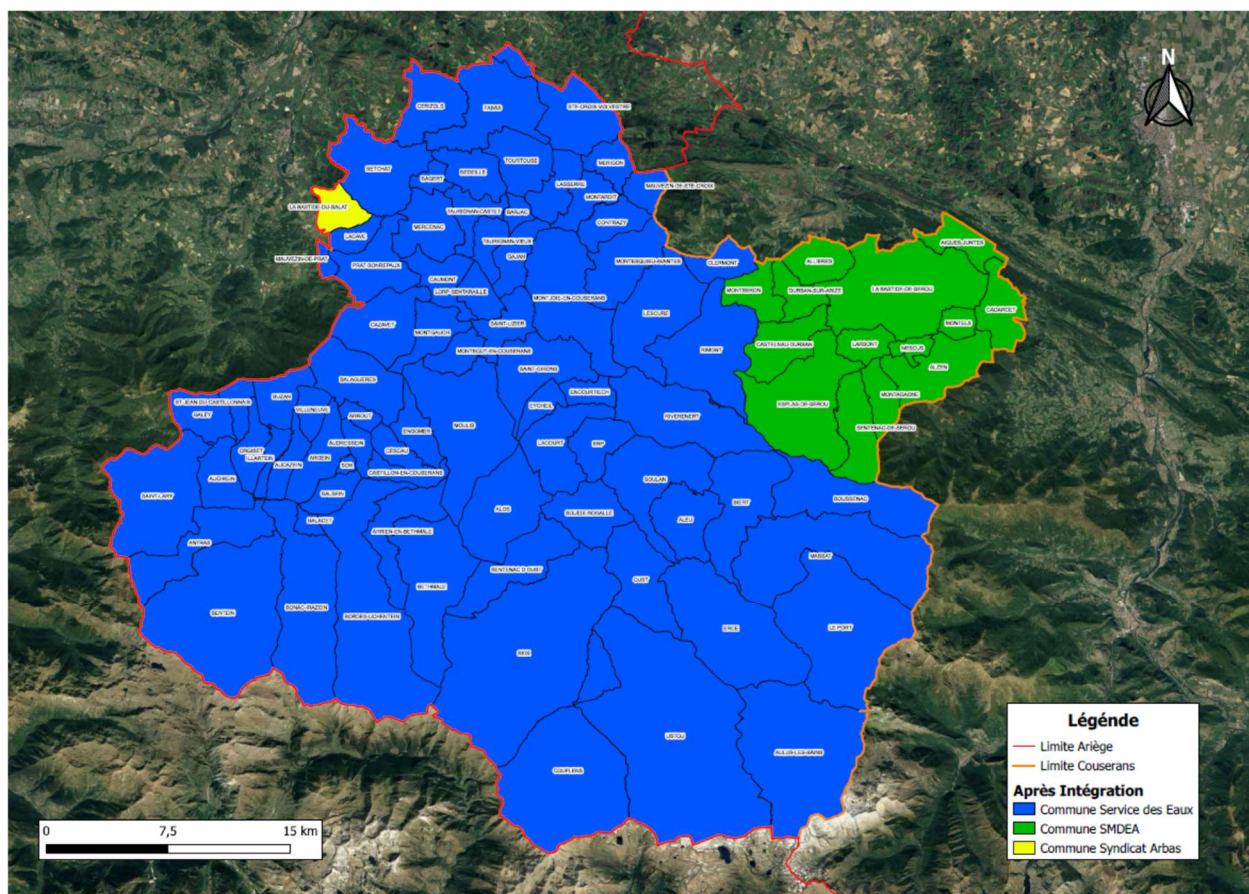


Répartition actuelle de l'exercice de la compétence Eau potable sur la communauté de communes Couserans-Pyrénées



Après un long travail entre le Service des Eaux du Couserans (communauté de communes Couserans Pyrénées) et le SMDEA, une rationalisation selon la logique des bassins versants va se concrétiser en 2025.

Cette répartition va mener à ce que la partie Est (le Séronais jusqu'à Castelnau Durban) soit gérée par le SMDEA depuis Foix, toute la partie centrale (la plaine avec la zone agglomérée autour de Saint Giron jusqu'à Rimont, le Massatois, le Haut Salat, le Bas Salat, le Castillonnois et le Volvestre) soit gérée par le Service des Eaux du Couserans, et l'extrême Ouest, Labastide du Salat dans une logique de réseau, soit géré par le SIEAVABS, syndicat Haut garonnais basé à Mane.



Répartition de la compétence Eau potable sur la logique de bassins versants

Cette rationalisation, avec des bases proches des lieux d'intervention, permettra une meilleure lisibilité et une meilleure efficacité des services.

ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France

	Tarif 2021 Base de consommation annuelle 120 m3	
	Prix TTC de l'eau potable	Prix TTC de l'assainissement
Service des Eaux du Couserans	2,31 €	2,49 €
Moyenne France données SISPEA	2,13 €	2,21 €

ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : service de l'eau

Année 2023

	Rubriques	Coût unitaire (€ HT/m³)	Coût pour 120 m³ (€)
<u>EAU</u>	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	96,00	96,00
	Consommation eau :	1,24	148,80
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Préservation des ressources :	0,20	24,00
	Redevance Pollution :	0,33	39,60
	TOTAL hors taxes		308,40
	TVA : 5,5 %		16,96
	TOTAL TTC		325,36

Année 2024

	Rubriques	Coût unitaire (€ HT/m³)	Coût pour 120 m³ (€)
<u>EAU</u>	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	96,00	96,00
	Consommation eau :	1,24	148,80
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Préservation des ressources :	0,20	24,00
	Redevance Pollution :	0,33	39,60
	TOTAL hors taxes		308,40
	TVA : 5,5 %		16,96
	TOTAL TTC		325,36

ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : eau + assainissement

Année 2023

<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	Rubriques	Coût unitaire (€ HT/m³)	Coût pour 120 m³ (€)
	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	96,00	96,00
	Consommation eau :	1,24	148,80
	<u>Service de l'assainissement :</u>		
	Abonnement assainissement :	74,00	74,00
	Consommation assainissement :	1,58	189,60
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Redevance Pollution :	0,33	39,60
	Redevance Collecte :	0,25	30,00
	Préservation des ressources :	0,20	24,00
	TOTAL hors taxes		602,00
	TVA : 5,5 %		16,96
	TVA : 10 %		29,36
	TOTAL TTC		648,32

Année 2024

<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	Rubriques	Coût unitaire (€ HT/m³)	Coût pour 120 m³ (€)
	<u>Service de l'eau :</u>		
	Abonnement eau :	96,00	96,00
	Consommation eau :	1,24	148,80
	<u>Service de l'assainissement :</u>		
	Abonnement assainissement :	74,00	74,00
	Consommation assainissement :	1,58	189,60
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	Redevance Pollution :	0,33	39,60
	Redevance Collecte :	0,25	30,00
	Préservation des ressources :	0,20	24,00
	TOTAL hors taxes		602,00
	TVA : 5,5 %		16,96
	TVA : 10 %		29,36
	TOTAL TTC		648,32

ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2024 – service de l’eau potable

CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
8215523-24	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Distribution Cuves	8215523-24	31 080.09 €	24 937.89 €	2 617.44 €
4710650	Reprise Emprunt Eau Potable Sentein Cabanne Urets	4710650	15 047.70 €	9 005.36 €	1 201.04 €
Total CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES			46 127.79 €	33 943.25 €	3 818.48 €
CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
M_2017CDC514225 2	Caisse Dépôts Reconstruction Station AEP - N°1366827	1366827	187 500.00 €	135 000.00 €	11 562.48 €
M_2017CDC514225 3	Caisse Dépôts Reconstruction Station AEP - N°1366828	1366828	187 500.00 €	141 610.96 €	8 946.48 €
M_2017CDC514225 4	Caisse Dépôts Réseaux Fuites - N °1366829	1366829	700 000.00 €	504 000.00 €	43 708.39 €
M_2017CDC514225 5	Caisse Dépôts Réseaux Fuites - N °1366830	1366830	700 000.00 €	528 343.92 €	33 322.04 €
Total CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS			1 775 000.00 €	1 308 954.88 €	97 539.39 €
CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
M_CA2009P085Q9 014PR	CREDIT AGRICOLE CA2009P085Q9014PR	P085Q9014PR	200 000.00 €	10 000.19 €	10 225.19 €
Total CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE			200 000.00 €	10 000.19 €	10 225.19 €
Société CRCAM échéances prêts					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
062934010PR	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bernède Réseau	062934010PR	44 038.46 €	25 777.52 €	4 559.62 €
4417	Reprise Emprunt Eau Potable Massat AEP	4417	51 395.47 €	36 189.89 €	4 604.72 €
P01U4R012PR-17	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bernède Réservoir	P01V4R012PR -17	30 874.52 €	18 464.38 €	3 053.63 €
P1C1YU016PR	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bezole	P1C1YU016P R	53 791.06 €	45 639.09 €	3 938.44 €
Total Société CRCAM échéances prêts			180 099.51 €	126 070.88 €	16 156.41 €
		Total BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	2 201 227.30 €	1 478 969.20 €	127 739.47 €

ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2024 – service de l’assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
7604106	Reprise Emprunt Assainissement Cescau Réseau Transfert	7604106	67 379.78 €	37 979.73 €	7 330.23 €
8435658	Reprise Emprunt Assainissement Sentein STEP	8435658	31 609.53 €	16 139.45 €	3 588.28 €
Total CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES			98 989.31 €	54 119.18 €	10 918.51 €
Etablissement CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
1329347	Reprise Emprunt Assainissement Massat STEP	5059653-26	297 534.32 €	249 609.44 €	17 707.44 €
Total Etablissement CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS			297 534.32 €	249 609.44 €	17 707.44 €
Société CRCAM échéances prêts					
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
39846-AG8642-28	Reprise Emprunt Assainissement Massat Maison Santé CA	39846	27 386.07 €	19 573.81 €	1 955.16 €
Total Société CRCAM échéances prêts			27 386.07 €	19 573.81 €	1 955.16 €
		Total BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	423 909.70 €	323 302.43 €	30 581.11 €

ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)

INS - Code	Code	INS - Nom	Population décret	Commune PSP	Paramètres microbiologiques P101.1		Paramètres chimiques P102.1	
					Nbre total de prélèvement	Nbre de prélèvement non conforme	Nbre total de prélèvement	Nbre de prélèvement non conforme
856	009000856	LA RIVIERE	21	ALOS	4	2	4	0
857	009000857	LA PAUZE ALOS VILLAGE	81	ALOS	6	1	6	0
858	009000858	MONTARNA	5	ALOS	4	1	4	0
859	009000859	LA LAUZERE	5	ALOS	4	0	4	0
860	009000860	LA CILLERE LA CAMPAGNE	10	ALOS	4	0	4	0
863	009000863	ANTRAS	78	ANTRAS	6	1	6	0
871	009000871	ARRIEN EN BETHMALE, VILLARGEIN	60	ARRIEN-EN-BETHMALE	6	2	6	0
872	009000872	TOURNAC	22	ARRIEN-EN-BETHMALE	4	0	4	0
873	009000873	ARET	33	ARRIEN-EN-BETHMALE	4	0	4	0
882	009000882	AUCAZEIN	72	AUCAZEIN	6	0	6	0
935	009000935	AYET SAMORTEIN	113	BETHMALE	6	1	6	0
1015	009001015	CESCAU	159	CESCAU	6	0	6	2
1025	009001025	ASTIEN	33	ENGOMER	4	0	4	1
1026	009001026	LOUTREIN	55	ENGOMER	9	0	9	0
1037	009001037	LASTES	43	ERP	4	0	4	0
1038	009001038	SERRELONGUE ERP LE VIGNAU	94	ERP	6	0	6	0
1041	009001041	ARAUX	16	ERP	4	0	4	0
1118	009001118	MASSAT ESQUEN	472	MASSAT	6	1	6	0
1120	009001120	VALLEE DE LIERS	215	MASSAT	6	2	6	0
1123	009001123	FALAT	4	MASSAT	4	0	4	0
1124	009001124	BOATES	8	MASSAT	4	0	4	0
1125	009001125	BALMAYNE	29	MASSAT	4	0	4	0
1126	009001126	TIQUET JAU	16	MASSAT	4	0	4	0
1127	009001127	PEYOU LA PALETADE BOUGAREYT	120	MASSAT	9	0	9	0
1128	009001128	LES PASTRES	9	MASSAT	4	0	4	0
1164	009001164	MOULIS LIQUE	703	MOULIS	8	0	8	0
1166	009001166	CAP DE SOUR LA TRAVERSE JUAN D'ARAU	107	MOULIS	6	2	6	0
1168	009001168	LA SERRE (MOULIS)	13	MOULIS	4	0	4	0
1171	009001171	LE BARRAIL/LA LAUZERE	16	MOULIS	4	0	4	0
1202	009001202	GOUTTE DE BOURILLOU LE PORT VILLAGE	85	PORT (LE)	6	0	6	1
1203	009001203	CAROL TRABIEY SARTROU SALBIS ARAC	95	PORT (LE)	6	0	6	2
1208	009001208	PEYREGUDE MAMELOU	13	PORT (LE)	4	0	4	0
1212	009001202	COULJA MOUREOU	13	PORT (LE)	4	0	4	0
1231	009001231	LES ABERES	8	RIVERENERT	4	0	4	0
1234	009001234	LAS FORGUES PEGAROLAS LAS CRABARIOS	15	RIVERENERT	1	1	4	0
1237	009001237	GARGARECH	8	RIVERENERT	4	0	4	0
1312	009001312	SENTEIN VILLAGE	113	SENTEIN	6	1	6	0
1313	009001313	FREYCHENDECH	4	SENTEIN	4	0	4	0
1314	009001314	ANGLADE	3	SENTEIN	4	0	4	0
1315	009001315	EYLIE HAUT	18	SENTEIN	4	1	4	0
1316	009001316	MORERE ESTOUQUEOU H	21	SENTEIN	4	0	4	0
1317	009001317	COL DE ROUX	2	SENTEIN	4	0	4	0
1318	009001318	PLAYRAS/BENCARECH/BES D'ESPAGN/ANGLADE	22	SENTEIN	6	1	6	0
1319	009001319	MOURTIS SOUEL	6	SENTEIN	6	0	6	1
1320	009001320	JOS CARRERE	4	SENTEIN	4	0	4	0
1321	009001321	ROUZES	4	SENTEIN	4	0	4	0
1322	009001322	LES BORDES D'ALAS	9	SENTEIN	4	0	4	0
1323	009001323	LASPE	5	SENTEIN	4	0	4	0
1324	009001324	LA PARADE	5	SENTEIN	4	0	4	0
1325	009001325	LE PONT	6	SENTEIN	4	0	4	0
1327	009001327	EYLIE BAS - COUJOUNES	21	SENTEIN	4	0	4	0
1351	009001351	SOUeix SAINT SERNIN ESCARRERES	310	SOUeix-ROGALLE	4	0	4	0
1354	009001354	ROGALLE	179	SOUeix-ROGALLE	6	0	6	0
1356	009001356	COUMELEGE	4	SOUeix-ROGALLE	4	0	4	0
1357	009001357	ESCOITS	4	SOUeix-ROGALLE	3	0	3	0
1358	009001358	HAURAC SIGUENS SEGOUGE MAUVEZIN	54	SOUeix-ROGALLE	6	1	6	0
1359	009001359	BOURDENAC HERMINET MATAPOUIL	6	SOUeix-ROGALLE	4	0	4	0
1360	009001360	SEGOUGE LE PEY	2	SOUeix-ROGALLE	4	0	4	0
1411	009001411	COUSERANS LA TOURASSE	5193	SAINT-GIRONS	17	0	17	0
1412	009001412	COUSERANS LADOUX	4773	SAINT-GIRONS	15	0	15	0
1413	009001413	COUSERANS LAS TOUASSES	894	SAINT-GIRONS	10	0	10	0
1414	009001414	COUSERANS ALOS VERS FABAS	3349	CERIZOLS	25	0	25	0
1415	009001415	COUSERANS RILLE	1812	RIMONT	12	0	12	0
1417	009001417	COUSERANS ALOS VERS STE CROIX	2221	SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	14	0	14	0
1418	009001418	COUSERANS ALOS-RILLE PANIFOUS	174	MERIGON	7	0	7	0
1420	009001420	LES CABESSES	31	RIVERENERT	6	0	6	0
2070	009002070	HAMEAU D'ESPOU	9	LACOURT	4	1	4	1
2117	009002117	CAYCHOUNET	2	MASSAT	4	0	4	0
2401	009002401	NESTRI PERTEGUET COUDOUNAU	14	ALOS	4	0	4	0
2402	009002402	ARTIGUENARD HT ET BS	12	ALOS	4	1	4	0
3110	009003110	ECARTS DE TOURNAC - BOUCHE	19	ARRIEN-EN-BETHMALE	4	1	4	0
3259	009003259	LES RAMES	5	MONTELS	3	0	3	0
3946	009003946	ECARTS ARET	4	ARRIEN-EN-BETHMALE	4	0	4	0
3982	009003982	LA MOUSSE	12	PORT (LE)	4	0	4	0
4116	009004116	OURTRIGOUS LES ALES	27	PORT (LE)	4	1	4	0
5548	009005548	ENGOMER VILLAGE	224	ENGOMER	6	0	6	0
				TOTAL	423	22	426	8
						94,80%		98,12%

ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000033	LES ILES (LA PAUZE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000034	MONTARNA	ALOS	1	N	EC	14/12/2004	30/03/2017	14/12/2004		50%
009000035	COURATE ARTIGUENARD (SENGOUA)	ALOS	2880	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000036	COURATE ESCRABIOUS (SENGOUAGN)	ALOS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000037	BOIS AUBIET HAUT (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000041	GOUTTE ROUGE	ALZEN	16	O	TE	12/10/2009	30/11/2010	07/01/2015	09/03/2016	60%
009000054	CALOR OU CAUBET	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	N	RV	22/11/2006	21/02/1966		02/10/1968	60%
009000055	SOURCE DE ROUETS ESCALE	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009000057	SOURCE DU PLAT	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	O	TE	17/02/1991	31/05/1990	25/04/1991	19/06/1992	60%
009000072	PLA D'ALLE	AUCAZEIN	130	O	TE	15/02/2014	11/10/2010	04/03/2014	19/02/2015	60%
009000148	TOURM	BETHMALE	30	N	TE	02/08/2001	13/05/2008	22/11/2011	01/02/2012	60%
009000242	SOURCE HAUTE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000244	CAMAITU GASTON	CESCAU	10	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000246	SOURCE BASSE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000261	COUME LARA	ENGOMER	5	N	EC	26/04/2008	12/04/2009			40%
009000262	SOURCE D'ARTIGOUS 1 AVAL	ENGOMER	22	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000272	LES CLOTS (LASTES)	ERP	7	O	TE	08/11/2000	04/11/2003	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000277	FOUNT DE LA GOUTE DE LA MOLE	ERP	10	O	TE	08/11/2000	20/02/1998	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000294	FONT DE CAUDERES-CRABETTE N°3	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000295	FONT DE NAUCS N°2	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000296	CORTAL DE LA SAGNE N°4	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000297	CORTAL DE PRADECH OUEST N°5	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000298	CORTAL DE PRADECH EST N°6	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000299	GOUTE DE LA BEZE N°1	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000373	LA TOURASSE	LACOURT	1250	N	TE	10/02/2010	12/05/2008	10/01/2010	08/12/2010	60%
009000412	PRISES D'EAU INF SUP BOULAT	MASSAT	110	O	AB		21/08/1998			40%
009000418	FALAT	MASSAT	1	N	AB					0%
009000419	SAUT DE L'ISARD (BOATES)	MASSAT	1	N	AB		17/11/2017			40%
009000420	BALMAYNE	MASSAT	6	N	AB		21/08/1998			40%
009000421	REC D'ESQUEROU	MASSAT	4	N	EC	06/10/2006	21/08/1998			40%
009000445	BARAILLERE	MONTAGAGNE	12	N	EC	14/02/2006	30/03/2013			40%
009000477	GALY	MOULIS	60	O	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000478	BABOU (JUST)	MOULIS	60	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000480	GOUTTES D'AREOUS BAS	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000481	GOUTTES D'AREOUS HAUT	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000483	LA SERRE 1 AMONT	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000487	REMILLASSE	MOULIS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	09/02/2012	60%
009000539	LE CAROL	PORT (LE)	8	N	EC	26/12/2005	09/06/2012			40%
009000546	LA PEYREGUDE	PORT (LE)	1	N	EC	26/12/2005	12/06/2012			40%
009000549	COUSTELATS 1 OUEST	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	24/08/2007			40%
009000550	COULIA MOUREOU	PORT (LE)	3	N	EC	26/12/2005	12/09/2012			40%
009000578	LAS CRABARIOS	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000579	LAS FORGUES	RIVERENERT	3	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000592	SOURCE DE LADOUX	RIVERENERT	2246	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	08/12/2008	20/07/2010	60%
009000593	MOURERES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000594	LES GOUTETS N°1 CAPT. OUEST	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000595	LES GOUTETS 4 HAUT EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000596	POUMES AMONT	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000597	LA COURETTE 1 SUPERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000598	GOUTTE D'EMBAUSSES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000599	COURATE INFERIEUR	RIVERENERT	40	N	TE	28/03/2011	18/01/2011	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000681	ANDRAUD SENTEIN	SENTEIN	32	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000682	TUHE INFERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000683	TUHE SUPERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000684	CAPTAGE DE FREYCHENDECH	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000685	SOURCE D'ANGLADE	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000686	SCES BOIS ROUGE SUPERIEUR	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000687	BAGERGUE (MOURERE ROUGE)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000688	SOURCE DU COL DE ROUX	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000689	BELLE FONTAINE (PLAYRAS)	SENTEIN	4	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000690	SOURCE DE SOUEL	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000691	SOURCE DU BOIS DE JOS	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000692	SOURCE DE RITOU (ROUZES)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000693	SOURCE DES BORDES D'ALAS	SENTEIN	1	N	AB					0%
009000694	SOURCE DE L'ASPE GGES BERTRAND	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000695	LAPARADE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000700	SOURCE DE SPAMOUL (EYLIE BAS)	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000738	CLAMENT (ROGALLE)	SOUeix-ROGALLE	30	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009000739	LAMPIOUL	SOUeix-ROGALLE	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000742	COUMELEGE	SOUeix-ROGALLE	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000744	LAS PIENS PLANTACH	SOUeix-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000745	LAS PIENS FUSIAN	SOUeix-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000746	LAS PIENS ROUND LAGE	SOUeix-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009001898	LA CILLERE	ALOS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009001899	FAUX LES PASTRES	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006				20%
009002047	SEGOUGE PEY	SOUeix-ROGALLE	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002069	SOURCE DE REYGADES (HAUT)	LACOURT	2	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009002115	SAYCHOUNET	MASSAT	2	N	AB		21/08/1998			40%
009002399	PLA DE SERRE (NESTRI)	ALOS	2	N	EC	14/12/2004	03/05/2011	14/12/2004		50%
009002400	LAGRAVE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009002537	CLAUSACH	ERP	4	O	TE	08/11/2000	15/09/1999	10/09/2006	02/08/2007	60%
009003111	CHARLOUNG - ECARTS DE TOURNAC	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009003177	SOURCE BOUSCAS	ANTRAS	12	O	TE	07/04/2002	13/11/2002	10/10/2004	13/10/2005	60%
009003256	PIOUZELS	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003309	GUIREL	MASSAT	1	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003310	LA JOURNALADE	MASSAT	15	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003337	CAP DU CAROL	PORT (LE)	5	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003338	LA MOUSSE	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003348	SCE BOIS ROUGE INFERIEURE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009003942	SOURCE DE OUEILLAROT	ARRIEN-EN-BETHMALE	1		EC	22/11/2006				20%
009003949	COUSTELATS 2 EST	PORT (LE)	1		EC		24/08/2007			40%
009004126	LA SERRE 2 AVAL	MOULIS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004130	LES GOUTETS 2 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004131	LES GOUTETS 3 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004134	POUMES AVAL	RIVERENERT	37		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004136	LA COURETTE 2 MEDIANE	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004137	LA COURETTE 3 INFERIEUR	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004140	BOIS AUBIET BAS (LA LAUZERE)	ALOS	1		EC					20%
009004143	LA RIVIERE	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004144	LA RIVIERE2 (MCA LA RIVIERE)	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004146	LES ILES ARRIVEE MCA1	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004147	LES ILES ARRIVEE MCA2	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004150	ARRIVEE MCA ARTIGUENARD	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004174	LE POUTX	MASSAT	15		EC		17/11/2017			40%
009004909	COURATE SUPERIEUR	RIVERENERT	34		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009005038	SOURCE D'ARTIGOUS 2 AMONT	ENGOMER	23	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
	Indice consolidé /UGE								59,4 %	

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

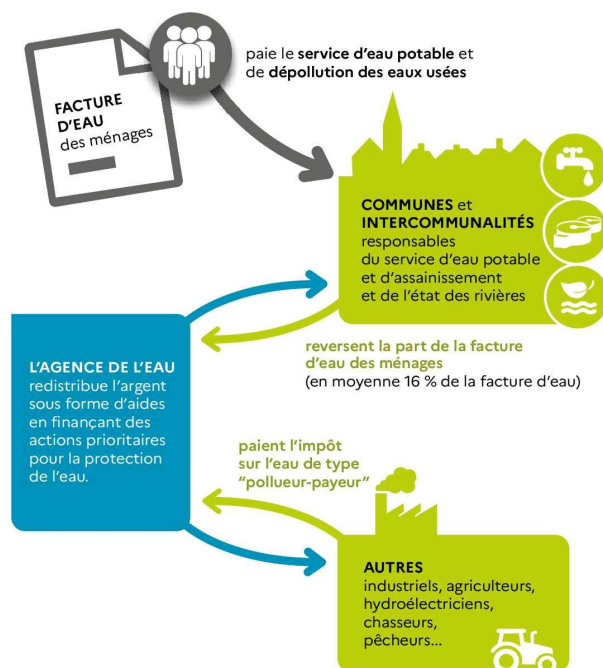
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2025

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance
de pollution
payé par les éleveurs
concernés



2,10 €
de redevance de
pollution
payés par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernés



68,90 €
de redevance de pollution
domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de
pollutions diffuses
payés par les distributeurs
de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des
produits



1,70 €
de redevance pour
la protection du milieu
aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les
chasseurs



1,90 €
de redevance
de prélèvement
payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de
prélèvement
payés par les activités
économiques



11,70 €
de redevance
de prélèvement
payés par les collectivités
pour l'alimentation en eau

100 €
de redevances perçues
par l'agence de l'eau
100 EURO en 2024

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



4,20 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution
industrielle, le traitement
de certains déchets
dangereux pour l'eau et la
gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des
politiques de l'eau
(études, connaissances,
réseaux de surveillance eaux,
éducation, information
et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour
l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales et la
gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés
pour des actions de
dépollution et la gestion
de la ressource en eau
dans l'agriculture



16,10 €
aux collectivités
pour la protection et
la restauration de la
ressource en eau potable



9,30 €
aux collectivités
pour la gestion quantitative de la ressource
en eau



10,90 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des
milieux aquatiques (en particulier des cours
d'eau -renaturation, continuité écologique- et
des zones humides).

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
100 EURO en 2024

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU

ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)

4 rue du Professeur André-Lavignolle

33049 Bordeaux Cedex

05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)

94 rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)

7 passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

